



LE DEVOIR

Policiers en deuil



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Un grand chagrin se lisait sur le visage de cette policière qui a pris part, hier à Montréal, au cortège formé de milliers de policiers venus rendre un dernier hommage au constable Benoît L'Écuyer, du SPVM, abattu jeudi dernier par un fugitif armé.

Dernier hommage à un courageux constable de 29 ans

L'homme qui a tiré sur Benoît L'Écuyer a été accusé de meurtre hier

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Benoît L'Écuyer a mis deux semaines à repeindre son salon, faisant entre-temps sept visites à la quincaillerie, et des rubans adhésifs traînaient encore sur les murs peu avant sa mort. Rien ne pressait pour ce policier qui avait tout le temps et toute la patience du monde, surtout pour son épouse et ses deux enfants. De toute sa vie, il n'aurait fait qu'une chose trop rapidement, comme l'a rappelé hier son ami Jocelyn Robitaille: mourir si jeune, à 29 ans.

C'est un jeune homme taquin, d'une vive intelligence et passionné par son métier que les proches et collègues ont dépeint lors des funérailles de Benoît L'Écuyer devant 2644 personnes hier à la basilique Notre-Dame, à Montréal.

Jocelyn Robitaille ne s'est pas attardé sur le constable L'Écuyer; il s'est rappelé de «Ben», son camarade. Un homme doté d'une grande culture générale, qui pouvait passer deux heures le nez plongé dans son journal. «C'était un premier de classe qui aurait pu faire ce qu'il voulait dans la vie», a dit M. Robitaille. Il a choisi le métier de policier, comme son

père, son oncle et son frère. «Le sourire, l'entrain et le dévouement de Benoît en disaient long sur sa conception de la vie», a dit le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Michel Sarrazin.

L'agent L'Écuyer exerçait le métier de policier la passion dans les yeux, ne reculant devant aucun danger, pas même celui de pourchasser un fugitif armé au milieu de l'autoroute 40, comme il l'a fait jeudi avant de recevoir une volée de balles de Stéphane Boucher.

VOIR PAGE A 8: HOMMAGE

La réforme inachevée

Encore des fusions?

Plusieurs villes de taille moyenne disent avoir été oubliées

Pendant que les municipalités rurales cherchent à restreindre le poids des villes centres au sein de leur MRC, les villes de taille moyenne veulent également se faire entendre. Certaines pensent que des fusions restent à faire au Québec, d'autres préconisent un nouveau dialogue entre l'urbain et le rural.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dernier de deux articles

Fusion? Qui a prononcé le mot «fusion»? Fusionner ou non, tel semblait et semble toujours être la question principale posée par la réforme municipale en cours. Dans les faits, le monde municipal québécois ne souffre sûrement pas d'anorexie. En 1998, on comptait 1395 municipalités au Québec; ce nombre est passé à 1153 le 1^{er} janvier dernier.

«On a réduit le nombre de municipalités,

mais pas de façon radicale», pense Jean-Pierre Collin, professeur-chercheur à l'INRS. Les grandes agglomérations, c'est spectaculaire mais pas nécessairement efficace. Il reste encore 800 municipalités de moins de 2500 habitants.

Ces petites municipalités, essentiellement rurales, veulent faire entendre leur voix au sein de MRC remodelées, où les pouvoirs des villes centres seraient restreints. Mis à part les grandes agglomérations touchées par les fusions, cela laisse donc plus de 300 autres municipalités de taille moyenne en quelque sorte sur la touche.

VOIR PAGE A 8: FUSIONS



ARCHIVES LE DEVOIR

La ville de Joliette est parmi la demi-douzaine de municipalités qui pourraient encore se retrouver au centre de projets de fusion.

Bébé-boum chez les infirmières

La hausse des congés de maternité accentue la pénurie de personnel infirmier

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Plusieurs hôpitaux font face à un nouveau phénomène qui s'ajoute au casse-tête de la pénurie de personnel infirmier: la hausse fulgurante des infirmières en congé de maternité entraînée par le rajustement massif des effectifs.

À l'hôpital Sainte-Justine, par exemple, les embauches massives effectuées ces dernières années pour remplacer les centaines d'infirmières parties à la retraite ont littéralement métamorphosé la courbe des âges. De 17 % en 1996, les infirmières âgées de moins de 35 ans comptent aujourd'hui pour 40 % de la main-d'œuvre infirmière. Le nombre de congés de maternité a en conséquence bondi et, à l'heure actuelle, près de 10 % des infirmières sont en congé de maternité simultanément.

«Nous avons renouvelé le tiers de la main-d'œuvre depuis cinq ans car nous avons réussi à faire énormément d'embauches. Mais nos jeunes font des bébés, de sorte que le nombre d'infirmières disponibles est toujours insuffisant pour le moment», explique Ginette Leduc, responsable des ressources humaines à l'hôpital Sainte-Justine.

Ainsi, des 1183 infirmières et infirmières auxiliaires à l'emploi de Sainte-Justine, au moins 219 ne sont pas disponibles en ce moment, dont 106 pour cause de maternité.

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

Réforme du secondaire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, dans son bureau montréalais.

Simard veut le retour des titulaires

La question fera partie des négociations

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Faisant de la réussite au secondaire une de ses «obsessions», le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, veut retourner au suivi des élèves du secondaire par des titulaires et des tuteurs, un point qu'il veut ajouter à ses négociations actuelles avec les enseignants.

L'enseignement par discipline pratiqué au secondaire depuis plus de 20 ans ne favorise pas un bon encadrement des élèves, une des clés de la réussite et de la réforme, a expliqué Sylvain Simard au *Devoir* hier à l'occasion d'une tournée médiatique. Dans ce contexte, un retour à l'époque des titulaires, où ces figures de référence faisaient le suivi régulier d'une classe, s'impose.

Pour les élèves des secondaires 1, 2 et 3 — les plus jeunes —, le retour au tituliariat par groupes d'une trentaine d'élèves sera mis en avant par le ministre dans le cadre de ses négociations actuelles sur le temps de travail avec les enseignants. Pour les plus vieux des secondaires 4 et 5, il mise aussi sur des tuteurs, professeurs rattachés à des groupuscules d'une dizaine d'élèves, disponibles en dehors des heures de classe.

VOIR PAGE A 8: TITULAIRES

■ Souveraineté: Simard veut bien emprunter la porte de côté, page A 3

Embryons: la politique du moindre mal

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

La politique en matière de recherche sur les cellules souches embryonnaires qu'annonçaient hier les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) se révèle plus permissive que celle décrétée par le président Bush mais plus restrictive que celle adoptée par le gouvernement britannique.

Un compromis qui ravit plusieurs scientifiques, persuadés que l'utilisation à des fins de recherche des milliers d'embryons abandonnés par leurs parents et donc voués à une éventuelle destruction représente un moindre mal puisqu'ils permettront de développer des thérapies pour maintes maladies incurables. D'autres trouvent par contre que les questions éthiques liées au respect de l'embryon ont été trop rapidement évacuées de cette politique.

Les lignes directrices que se sont données les IRSC prévoient d'autoriser le recours aux embryons surnuméraires produits dans le cadre de traitements contre l'infertilité ainsi qu'aux fœtus avortés pour la poursuite des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Ces cellules ont en effet le pouvoir de se transformer en tous les types de cellules présents dans l'organisme humain, ce qui laisse espérer que leur greffe chez des personnes atteintes de maladie dégénérative puisse mener à la guérison.

VOIR PAGE A 8: EMBRYONS

INDEX

Annonces.....	B 5	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Avis publics.....	B 6	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 7	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 5



• LES ACTUALITÉS •

Charest réclame des élections... sans référendum

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Jean Charest combattra l'idée de tenir un référendum lors des prochaines élections générales au Québec. Le chef du Parti libéral ne s'oppose pas à la tenue de référendums pour consulter la population, notamment dans le secteur municipal, mais il insiste pour dire que le moment est malvenu au Québec puisque de tels changements aux institutions démocratiques doivent se faire de façon continue, en créant d'abord des consensus politiques.

«On ne dit pas que la question n'a pas de mérite, mais elle doit être débattue dans un contexte où on peut faire le tour de l'ensemble de la question. À la veille d'une élection générale, non. Il n'est pas question pour nous de s'embarquer là-dedans.»

À l'ouverture d'un caucus libéral présessionnel de deux jours à Québec, M. Charest a dénoncé l'inconvenance de l'idée du premier ministre Landry, lancée vendredi dernier. Selon lui, «l'ironie totale» serait de faire passer des modifications à la Loi sur la consultation populaire dans le rouleau compresseur de la fin de la session parlementaire.

«Faire ce type de changement à la veille d'une élection générale, c'est inconvenant. On ne fait ce type de changement sans consulter les partis d'opposition.»

En ce sens, le chef libéral est plutôt favorable à l'idée de revoir les institutions politiques québécoises. Mais de tels changements nécessitent du temps et des consensus, ce dont il doute au sein même du parti gouvernemental.

«Revaloriser le rôle de député, cela a toujours été un enjeu de campagne électorale. On doit, de façon continue, revoir le rôle de nos institutions. Mais dans le cas de M. Charbonneau [...], je ne peux pas automatiquement conclure qu'il se prononce au nom de son gouvernement.»

Changements constitutionnels

Quant à un éventuel référendum sur des changements constitutionnels, M. Charest ne croit toujours pas que le Canada soit prêt. Le PLQ propose, a-t-il répété hier, un plan d'action qui propose des changements administratifs dans les domaines de la santé, de la fiscalité et

du commerce intérieur, ce qui améliorera la vie politique canadienne au profit du Québec.

M. Charest a donc refusé de répondre aux questions hypothétiques sur d'éventuels changements pour inclure le Québec dans la Constitution. La table n'est toujours pas mise au Canada pour de tels changements, a-t-il souligné.

Si l'obsession de Bernard Landry est d'ordre référendaire, selon M. Charest, la sienne, il ne s'en cache pas, est de nature électorale. Le chef de l'opposition officielle continue de réclamer des élections générales. Par souci d'économie d'abord, puisque les six ou sept élections partielles qui devront être déclenchées sous peu coûteront plus de trois millions au trésor public.

Plutôt que de lancer des ballons à tous les jours, dit-il, le gouvernement Landry devrait se concentrer sur le traitement des problèmes en santé, en création d'emplois et en régions. S'il veut consulter la population, souligne le chef libéral, qu'il déclenche les élections.



Jean Charest

Quatre-vingts groupes ont été consultés

Ottawa modifie l'encadrement de la chasse aux phoques

Pêches et Océans Canada pourra sanctionner les chasseurs qui dérogent à une pratique établie

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Pêches et Océans a annoncé hier une série de modifications au règlement sur la chasse aux phoques, qui interdiraient notamment, à compter de l'an prochain, d'abattre une bête uniquement pour ses organes génitaux, recherchés en Asie pour leur prétendu pouvoir aphrodisiaque.

Les nouvelles règles annoncées hier sont soumises à la consultation du public pour une période de 30 jours. Quant à la chasse saisonnière, elle débutera d'ici quelques jours si les glaces le permettent, mais sur la base de l'actuel règlement. La plupart des règles proposées sont déjà utilisées et respectées par la majorité des chasseurs. Leur inclusion dans la réglementation permettra aux inspecteurs de sanctionner les contrevenants au besoin.

C'est ainsi qu'Ottawa veut

confirmer l'obligation pour les chasseurs de vérifier si l'animal abattu est vraiment mort avant de l'écorcher ou de le saigner. Pêches et Océans propose aussi de prolonger les restrictions actuelles sur les engins de chasse commerciale, dont la principale consiste à interdire l'utilisation de filets.

Par ailleurs, Ottawa exigera que les chasseurs ramènent avec eux la peau ou la carcasse des phoques abattus pour s'assurer qu'ils ne tuent pas des bêtes uniquement pour en tirer les organes génitaux ou d'autres parties à valeur médicinale.

Le gouvernement propose aussi d'autoriser par voie de permis et de conditions préalables la chasse aux phoques qui constitueraient une nuisance pour les riverains ou qui infligeraient des «dommages importants aux stocks de poissons migrateurs», comme les saumons.

Finalement, Pêches et Océans

entend établir un système de permis distincts pour les chasse commerciale et personnelle. L'émission de ces permis serait modulée en fonction des saisons et des dates de clôture particulières et selon les niveaux d'allocation établis pour les diverses catégories d'exploitants.

En dernier lieu, Ottawa propose d'instituer un permis pour les bateaux d'une longueur de 65 pieds qui pourraient servir non pas à la chasse mais à la récupération des phoques récoltés par de plus petits bateaux ou pour servir temporairement de refuge aux chasseurs coincés par le mauvais temps. Ce type de bateau est actuellement interdit à proximité des lieux de chasse.

Pêches et Océans Canada précisait hier que ces modifications ont fait l'objet de consultations auprès de plus de 80 organismes, des chasseurs aux industriels en passant par les scientifiques, les écologistes, les animalistes et les vétérinaires.

Luc Dionne, auteur d'OMERTÀ, viole une autre loi du silence.
Celle des bandes de motards.

LE DERNIER CHAPITRE



Dès ce soir
21h

Avec Roy Dupuis,
Michael Ironside,
Marina Orsini
et Michel Forget



ICI Radio-Canada

Réalisation : Richard Roy

14 au 17 mars 2002
Palais des Congrès de Montréal
Salon
des vins et spiritueux
de Montréal



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cix
fm-montreal



Souveraineté

Simard veut bien emprunter la porte de côté

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le président du comité sur la souveraineté, Sylvain Simard, change de cap et croit tout à coup qu'il serait peut-être plus efficace de tenir d'abord un référendum sur une question autre que la souveraineté, histoire de mieux y revenir dans deux ou trois ans.

«Qui n'évolue pas recule», a expliqué hier au *Devoir* le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, aussi président du comité sur la souveraineté, interrogé sur la possibilité évoquée en fin de semaine par le premier ministre Bernard Landry de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt fédéraux.

Au conseil national du Parti québécois de novembre, on se rappellera que cette idée avait divisé les militants péquistes: aux côtés du premier ministre, le ministre Sylvain Simard s'était alors ouvertement opposé à cette proposition.

«Il y a eu beaucoup de discussions autour de ça cette année, on attend le dépôt du rapport Séguin [demain], les débats ont tout simplement évolué dans un parti d'évolution des idées», dit M. Simard, qui observe que la question du déséquilibre fiscal occupe un grand espace de discussions actuellement.

Le ministre de l'Éducation croit maintenant qu'il vaut mieux éviter de «perdre un référendum» en ciblant la souveraineté et plutôt passer par une autre porte pour y accéder ensuite. «Si le grand projet de souveraineté est difficilement mobilisateur, par contre les effets négatifs de l'absence de souveraineté sont eux très concrets, et c'est là-dessus qu'on entend miser.»

Dans deux ou trois ans, croit-il, on pourra revenir sur la question de la souveraineté. «D'ici là, est-ce qu'on va se paralyser? Je pense qu'on est plus intelligents que ça.»

6500 nouveaux logements sociaux d'ici 2003

Trop tard pour le 1^{er} juillet

■ Les mesures annoncées ne changeront rien à la crise appréhendée, souligne François Saillant

■ La brique et le mortier ne sont pas la seule réponse à l'exclusion, réplique le ministre André Boisclair

C'était officieux, c'est maintenant officiel: le parc locatif québécois se garnira de 6500 appartements au cours des deux prochaines années. Malgré tous ces efforts, la crise de juillet 2001 risque de se reproduire cette année.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Le programme de logements abordables est maintenant sur les rails. Québec et Ottawa ont lancé cette initiative hier. Mais il faudra attendre pour en voir les effets puisque à peine quelques centaines de ces nouveaux appartements seront prêts pour la fin de l'été.

Ce lancement officiel est en fait la concrétisation de l'entente de principe signée le 21 décembre dernier entre le gouvernement fédéral et Québec. «C'est un effort additionnel qui nous permettrait d'ici l'automne de réaliser — nous l'espérons — quelques centaines d'unités sur le territoire québécois», a précisé le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, André Boisclair. Le ministre faisait cette annonce en compagnie du vice-premier ministre canadien, John Manley.

Concrètement, le fédéral investira 161,7 millions, le gouvernement québécois 104 millions et les municipalités 57 millions. Le programme comporte deux volets: 5000 logements destinés aux ménages à revenu modique (moins de 15 000 \$ par année) et 1500 logements pour les ménages à revenu moyen (moins de 25 000 \$).

«Enfin, on va voir la couleur de ces logements!», s'est exclamé, à l'issue de la conférence de presse, François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). «Mais on ne va pas régler en un claquement de doigts les conséquences du retrait des gouvernements — et particulièrement du fédéral — du logement social pendant de longues années.»

«J'ai confiance que nous serons capables d'atteindre nos objectifs. On ne peut pas en faire plus que ce que nous faisons là en matière d'accélération», a soutenu le ministre Boisclair. Les contraintes que nous rencontrerons seront celles de la conjoncture du marché, qui font partie de l'ordre des choses. Et ces difficultés — si elles sont normales — viennent simplement du fait que nous avons décidé de bouger.»

Selon François Saillant, cela n'empêchera pas plusieurs Québécois de vivre l'angoisse du 1^{er} juillet. «Non seulement on va vivre la crise, mais on la vit déjà, a-t-il martelé. Elle est déjà là. Il y a déjà 420 familles — et notre chiffre est conservateur — qui n'ont pas de toit.»

Volet communautaire

Le «volet social et communautaire» du programme prévoit la construction de nouveaux logements, la transformation ou le recyclage d'immeubles actuellement non résidentiels et la rénovation d'appartements «fortement détériorés». Le financement se destine ainsi aux organismes sans but lucratif (OSBL), aux coopératives de logement et aux offices municipaux d'habitation (OMH).

On vise plus particulièrement la construction de logements neufs dans des villes comme Montréal et Hull, où le taux d'occupation est sous les 3 %. Le loyer de ces nouvelles unités à deux chambres à coucher se situera entre 350 et 500 \$ par mois (chauffage compris).

Les représentants gouvernementaux évaluent à 84 000 \$ le coût de chaque appartement neuf de type social. Pour ces unités, l'aide financière gouvernementale maximale est de 75 % (environ



Le ministre d'État aux Affaires municipales, André Boisclair, et le vice-premier ministre canadien, John Manley, ont confirmé l'implication financière de leur gouvernement respectif pour améliorer l'accès au logement.

62 000 \$), le tout comprenant une contribution de 15 % des municipalités concernées.

Le volet privé vise à encourager les promoteurs à construire des logements pour les ménages à revenu moyen. Pour ce type d'habitation, la subvention gouvernementale se situera entre 10 600 \$ et 12 500 \$ pour un logement de deux chambres à coucher. Le loyer de départ serait d'environ 700 \$ (chauffage compris).

L'exclusion

André Boisclair a cependant ajouté que derrière l'accès au logement se cachent d'autres phénomènes d'exclusion, des phénomènes où il est complexe d'agir. «Et ce n'est pas dans les interventions dans le béton et dans les bâtiments que nous pourrions les régler.» Le ministre a précisé que tous les paliers de gouvernement doivent agir en concertation.

«On a quasiment l'impression que

si les gens ont de la difficulté à se trouver un logement, c'est parce qu'ils souffrent d'un problème de santé mentale ou de dépendance comme l'alcoolisme, a répondu François Saillant. Pour avoir rencontré et parlé avec des gens l'an dernier, je peux vous dire qu'ils avaient un problème de logement. [...] Et ce dont ils vont avoir besoin pour le 1^{er} juillet, ce sont des mesures d'hébergement, des endroits pour entreposer leurs meubles et de l'aide financière.»

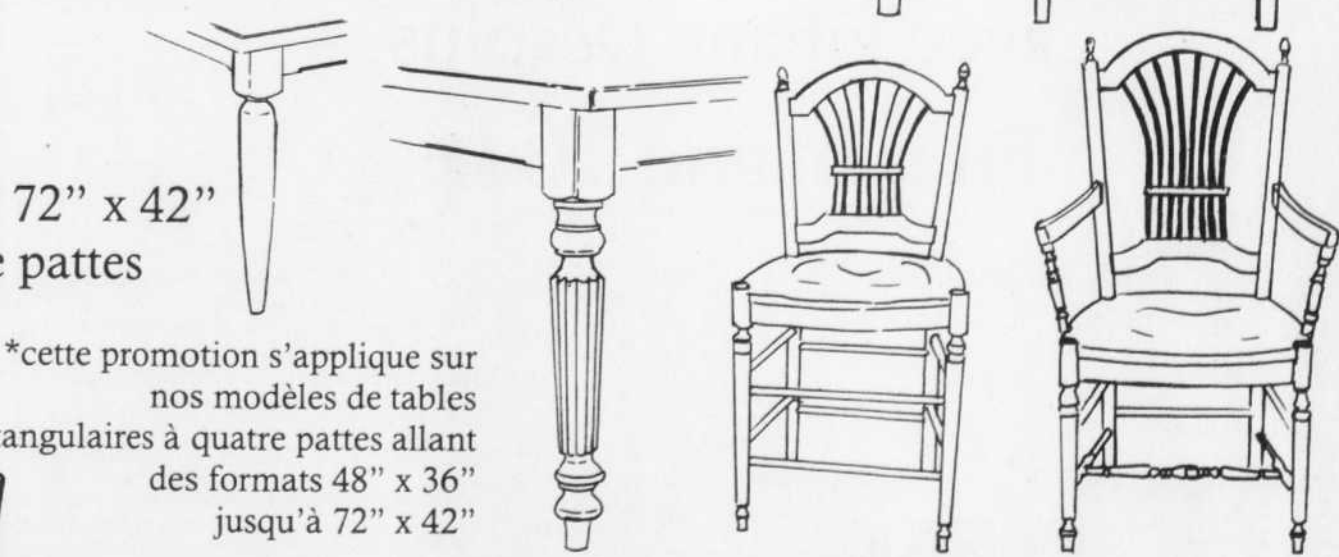
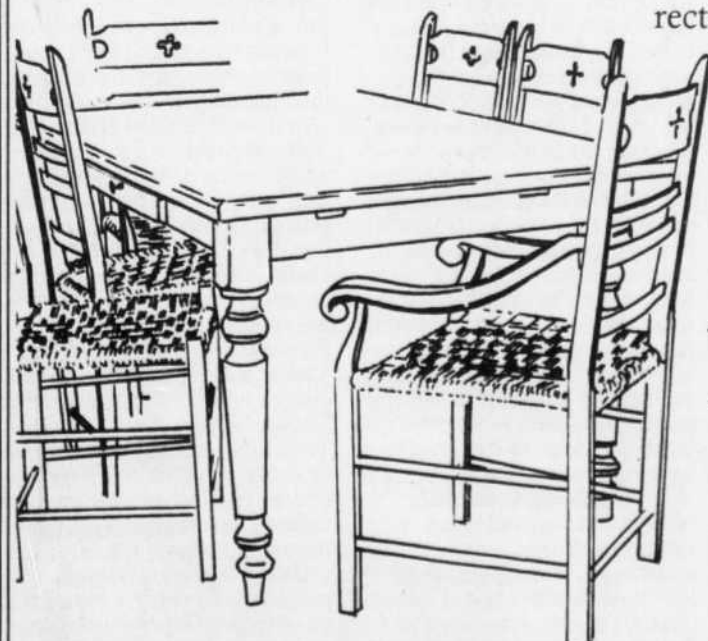
À table messieurs dames

Jusqu'au 15 mars
15%
de réduction

- choix de formats jusqu'à* 72" x 42"
- choix entre 10 modèles de pattes
- choix de couleurs
- choix de chaises

Obtenez 15% de réduction lorsque vous commandez un ensemble table et chaises pouvant recevoir jusqu'à 12 couverts avec rallonges.

*cette promotion s'applique sur nos modèles de tables rectangulaires à quatre pattes allant des formats 48" x 36" jusqu'à 72" x 42"



MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest,
(coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

(450) 687-6867

• LES ACTUALITÉS •

L'Irlande, divisée, retourne aux urnes

Durcir ou non la loi anti-avortement?*C'est le troisième référendum en vingt ans qui se tient sur la question*ERIC THOMAS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Dublin — Près de trois millions d'Irlandais sont appelés à se prononcer aujourd'hui sur un renforcement de la législation anti-avortement, déjà l'une des plus dures d'Europe, lors d'un référendum complexe qui divise ce pays profondément catholique.

L'objectif principal de cette consultation, décidée par le premier ministre Bertie Ahern, consiste à interdire l'avortement même dans les cas où une femme présente des tendances suicidaires.

Le premier référendum sur la question, en 1983, avait inscrit dans la Constitution l'interdiction de l'avortement sauf lorsque la vie de la mère est en danger.

Mais en 1992, coup de tonnerre juridique: la Cour suprême irlandaise autorise une adolescente de 14 ans, violée par un proche, à avorter en Irlande parce qu'elle

menace de se suicider. Cette possibilité n'était pas mentionnée dans le texte constitutionnel et c'est sur ce vide juridique qu'entend revenir le gouvernement.

Mais le projet de loi soumis à référendum ne s'arrête pas là: il redéfinit la notion de «vie humaine à naître» — après l'implantation et non plus après la fécondation —, il prévoit une peine de 12 ans de prison pour qui aide ou pratique un avortement illégal, réaffirme le droit des Irlandaises à aller avorter à l'étranger...

Dans ce pays pourtant rompu aux subtilités du débat sur l'avortement — c'est le troisième référendum sur le sujet en moins de 20 ans —, les Irlandais en perdent leur latin.

Même au sein de chaque tendance, religieux, juristes, médecins et politiques sont incapables de parler d'une seule voix. Leurs interprétations divergent sur l'avenir de la «pilule du lendemain», de la recherche sur les embryons...

Résultat: les deux seuls camps qui ont progressé

pendant cette campagne sont ceux des indécis et des abstentionnistes.

Le dernier sondage en date, publié la semaine dernière par le quotidien *Irish Times*, donnait une courte avance de quatre points au oui. Un écart trop réduit pour être significatif.

Dans le camp des oui au durcissement, M. Ahern et son parti, Fianna Fail (droite), ont reçu le soutien traditionnel du pape Jean-Paul II, de la hiérarchie catholique et de la majorité des lobbys anti-avortement. Mais certains groupes catholiques, estimant que le projet ne va pas assez loin, ont appelé à voter... contre.

Hier soir, aux dernières heures d'une campagne qui traditionnellement s'achève l'avant-veille du scrutin, M. Ahern, farouchement anti-avortement, a une nouvelle fois brandi sa menace favorite: voter non ouvrirait la porte à «l'avortement à la demande», comme il se pratique selon lui chez ses grands voisins européens.

Le premier ministre, persiflent ses opposants, veut faire les yeux doux au très influent lobby pro-vie à quelques mois des prochaines élections générales.

Le principal parti d'opposition, Fine Gael (gauche), emmène les opposants au projet de loi, parmi lesquels le Planning familial et les associations de défense des femmes. Ils dénoncent une mesure «inhumaine» qui, selon eux, léserait les femmes déjà les plus vulnérables: milieux défavorisés, femmes battues, emprisonnées, internées en asile psychiatrique...

Et plus généralement toutes celles qui, faute d'argent, ne peuvent aller avorter à l'étranger, au Royaume-Uni principalement, où quelque 7000 Irlandaises font chaque année le voyage. En toute légalité, mais à leurs frais.

Les Irlandais votent mercredi mais le dépouillement des bulletins de vote ne commencera pas avant demain matin. Les premiers résultats sont attendus en début d'après-midi.

Johane aime l'art, la culture, la musique.

Aux arts, etc.
avec Johane Despins

En semaine 16 h

Réalisation : Marie-Claude Sénécal

CHAÎNE

culturelle radio

100,7 FM
Montréal

95,3 FM
Québec

102,5 FM
Ottawa - Gatineau

www.radio-canada.ca/radio

Neuf millions pour soutenir l'aquacultureLOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Maxime Arseneau, s'apprête à déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi «sur le droit de produire en mer», lequel aura pour but «d'amener les intervenants, les responsables de l'Environnement et ceux de la Faune à se concerter», a précisé hier son attaché de presse, Frédéric Krikorian.

Ce projet de loi, dont une première version est morte au feuillet, ne devrait pas réduire les exigences environnementales et fauniques, selon M. Krikorian. Il s'ajoutera au programme de neuf millions de dollars annoncé hier par le ministre Arseneau pour soutenir la recherche sur l'aquaculture dans les régions maritimes, qu'il s'agisse de projets en mer ou sur terre. Ces fonds seront gérés par la Société de développement

de l'industrie maricole (SODIM).

Cet argent servira, selon le communiqué ministériel, à «soutenir la réalisation de programmes de recherche qui favoriseront le développement durable et la compétitivité de l'industrie aquacole dans les régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent». Ces recherches pourront porter sur les techniques d'élevage et de production et le contrôle de leurs impacts sur l'environnement.

Présentement, les principaux élevages en mer portent sur des espèces comme les moules et les pétoncles. Si le Québec ne compte présentement aucun élevage industriel de poissons d'élevage, capables d'envahir les milieux marins ou les rivières pour y concurrencer ou y contaminer les espèces autochtones, un premier projet-pilote a vu le jour avec des truites dans la baie de Gaspé, où se jettent trois des plus belles rivières à saumons de cette région.

E N B R E F

Collège Rachel: les conseillers du Plateau sont opposés au projet

(Le Devoir) — Les quatre conseillers municipaux du Plateau Mont-Royal, des deux partis politiques de la ville, souhaitent que le bâtiment qui abrite actuellement le Collège Rachel conserve sa vocation institutionnelle. C'est ce qu'ils ont dit, lundi soir, aux résidents et aux comités de survie du collège, inquiets devant le projet de transformation en condominiums que pilote le promoteur Christophe Chevreuil. La conseillère de Vision Montréal et président du comité consultatif d'urbanisme du Plateau, Christine Poulin, croit que ce site, de par son importance, doit être préservé. «Il faut voir ce qu'on peut faire pour le conserver. Si le locataire (le collège) n'a pas l'argent pour demeurer dans le bâtiment, il faudra peut-être penser à autre chose, mais il faudra tout de même conserver sa vocation institutionnelle. [...] Ça serait assez particulier de faire des condos là-dedans alors que c'est une richesse qui appartient à tout le monde.» Il y a donc peu de chances que le promoteur, qui a déjà mis les condos en vente, obtienne le changement de zonage souhaité puisqu'une telle demande doit être acceptée par les conseillers de l'arrondissement, soit Nicolas Trétrault, Helen Fotopoulos, Michel Prescott et Mme Poulin.

de financement statutaire en raison de ses critères controversés.

L'épouse de Luc Éthier est libérée

(AP-PC) — Cinq des six individus accusés du meurtre de Luc Éthier, un Canadien qui vivait au Koweït, ont été libérés sur parole hier. Le tribunal a décidé de libérer les hommes et les femmes, dont l'épouse de la victime, sans exiger le paiement d'une caution, ce que leurs avocats interprètent comme un bon signe de leur acquittement prochain. Le principal suspect dans cette affaire, Teddy Tomaro, est resté en détention. Originaire de Montréal et âgé de 36 ans, Luc Éthier et sa femme philippine, Mary Jane Bitos, quittaient un café Internet à Fahahelle, au sud de Koweït City, pour rentrer chez eux à pied dans la soirée du 10 octobre lorsque l'agression s'est produite. M. Éthier est mort immédiatement après avoir été atteint de deux coups de feu dans le dos. Sa femme a été gravement blessée et est restée hospitalisée jusqu'à son transfert en prison, la semaine dernière. La police l'a accusée d'avoir complété le meurtre de son mari avec ses compatriotes pour toucher son assurance-vie.

Les dirigeants du Commonwealth patienteront

(PC) — Les dirigeants du Commonwealth sont retournés chez eux, espérant avoir sauvé un peu de temps au sujet du dossier du Zimbabwe. «Les deux prochaines semaines seront très importantes», a déclaré le premier ministre Jean Chrétien, faisant référence à l'élection des 9 et 10 mars, dans laquelle est engagé le président du Zimbabwe, Robert Mugabe. «Je réitère la position du Canada. Si les observateurs des élections rapportent que l'élection n'est pas juste, nous soutiendrons la suspension du Zimbabwe [des institutions] du Commonwealth», a-t-il ajouté. La possibilité de sanctions contre le régime de M. Mugabe a dominé le sommet de quatre jours qui s'est terminé hier, menaçant de créer une division raciale au sein du Commonwealth. Le premier ministre britannique, Tony Blair, était venu au sommet en prononçant des sanctions économiques et diplomatiques immédiates et la suspension du Zimbabwe du Commonwealth pour violation des droits humains et politiques. Il est parti déçu. Il n'a pu obtenir qu'un compromis qui ne prévoit aucune action jusqu'à la tenue du scrutin présidentiel.

Plus d'argent pour les groupes environnementaux

(Le Devoir) — Québec a ajouté hier 600 000 \$ à la somme de 1,1 million déjà consacrée au financement statutaire des groupes environnementaux et de concertation, une augmentation de 42 %. De ces 600 000 \$, qui proviendront des fonds alloués aux organismes communautaires, 200 000 \$ s'ajouteront aux 300 000 \$ destinés au financement des groupes environnementaux «nationaux». Les 400 000 \$ restants s'ajouteront au financement actuel des Conseils régionaux de l'environnement (CRE). Ces budgets dits de financement statutaire ne modifient en rien l'enveloppe du programme Action Environnement, qui finance des projets d'intervention précis. Jusqu'ici, plusieurs véritables groupes nationaux, comme la Société pour vaincre la pollution, la coalition Eau-Secours, le Centre québécois du droit de l'environnement et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets n'ont pas pu bénéficier du programme

LE MONDE

Proche-Orient

Aucun répit dans la folie meurtrière

Un groupe clandestin cible une école arabe à Jérusalem-Est

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le conflit au Proche-Orient s'est encore enfoncé dans la violence hier. Douze personnes ont été tuées, alors qu'Israéliens et Palestiniens restaient sourds aux appels à la retenue et au dialogue.

Le président américain, George W. Bush, a affirmé que le président palestinien, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ariel Sharon, devraient faire davantage pour désamorcer la violence. Son secrétaire d'Etat, Colin Powell, a appelé M. Sharon à faire preuve de «la plus grande retenue».

Mais M. Sharon a décidé d'intensifier les opérations de l'armée contre les Palestiniens au terme d'une réunion de son cabinet de sécurité et a affirmé à M. Powell qu'il prendrait «toutes les décisions nécessaires pour défendre ses concitoyens», selon la présidence du Conseil.

Le président égyptien, Hosni Moubarak, qui devait rencontrer hier M. Bush, a accusé MM. Sharon et Arafat de chercher des excuses pour ne pas se rencontrer rapidement, comme il le leur a récemment proposé.

La violence n'a pas connu de répit hier, aussi bien en Israël que dans les territoires palestiniens occupés, où cinq Israéliens et sept Palestiniens ont péri.

Attentat à la bombe

La cour de l'école arabe de Sour al-Baher, à Jérusalem-Est, était jon-



Manifestation du groupe islamiste Hamas à Naplouse

chée de débris de verre et de gravats, hier, après l'attentat à la bombe qui a fait douze blessés et provoqué la colère des parents d'élèves et des habitants du quartier.

L'explosion de la bombe dans la cour de l'école du quartier arabe de Sour al-Baher a été revendiquée par un groupe clandestin israélien d'extrême droite qui a affirmé vouloir «venger les enfants juifs tués par les terroristes palestiniens».

Deux autres bombes qui n'ont pas explosé ont été découvertes sur les lieux. Les 1400 élèves ont été renvoyés chez eux. Une autre bombe a ensuite été découverte

près d'un dispensaire au centre du quartier. «Dieu merci, mes trois enfants sont sains et saufs, mais j'étais morte de peur», indique Fatima, 32 ans, qui a accouru à l'école aussitôt la nouvelle de l'explosion connue. L'école est arabe mais relève comme tous les autres établissements scolaires de la municipalité israélienne de Jérusalem.

«C'est comme si les barrages [israéliens] et les tirs de soldats ne nous suffisaient pas. Maintenant, ils attaquent nos enfants dans leur école», dit un parent d'élève qui ne veut pas donner son nom.

Selon un responsable de l'école,

Ali Joubrane, la bombe qui a explosé avait été découverte 15 minutes plus tôt par des étudiants mais la police israélienne n'est pas arrivée à temps pour la désamorcer.

«J'ai vu des étudiants rassemblés à 7h30 dans la cour. Je les interpelle et ils me montrent un objet suspect. Il y avait deux objets enveloppés d'un papier aluminium et couverts de feuilles d'arbre», raconte-t-il.

«Nous avons demandé aux élèves de rentrer immédiatement dans les classes et le directeur de l'école a entre-temps téléphoné à la police israélienne, mais l'explosion s'est produite à 7h50. Des étudiants arrivés en retard ainsi que ceux qui étaient en classe ont été blessés par des éclats», poursuit-il. Onze étudiants et un professeur ont été blessés.

Le directeur de l'école, Moussa Fouaqaq, précise avoir téléphoné à 7h30 à la police israélienne, qui lui a demandé des détails sur l'«objet suspect». «Mais le policier expert en explosifs n'est arrivé qu'à 8h50», déplore-t-il. Le maire israélien de Jérusalem, Ehud Olmert, qui s'est rendu sur les lieux de l'explosion, a été accueilli par les protestations des habitants palestiniens en colère, dont certains ont accusé la municipalité et la police de la ville de «négligence».

Les policiers israéliens ont dû intervenir en utilisant des gaz lacrymogènes pour disperser les protestataires.

Après, trois Israéliens avaient été tués par un Palestinien qui a ouvert le feu contre les clients

d'un restaurant de Tel-Aviv, avant d'être abattu. Un Israélien a été tué dans un attentat-suicide dans un autobus à Afoula (nord d'Israël). L'auteur de l'attentat, revendiqué par le Jihad islamique, a lui aussi été tué.

En Cisjordanie, près de Bethléem, une femme colon israélienne a été tuée par des tirs palestiniens.

Des F-16 et des hélicoptères

L'armée israélienne, pour sa part, a de nouveau lancé ses F-16 et ses hélicoptères contre des cibles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. A Ramallah, en Cisjordanie, trois membres du mouvement Fatah, dont Mohamad Abu Halawa, un activiste recherché par Israël pour le meurtre de huit Israéliens, ont été tués dans un raid d'hélicoptères qui a visé leur voiture.

Des chasseurs-bombardiers F-16 ont aussi attaqué un bâtiment de la Force 17, la garde de M. Arafat, à Bethléem, en Cisjordanie. Des F-16 et des hélicoptères israéliens ont en outre tiré au moins huit roquettes sur le quartier général de la police palestinienne, qui fait face aux bureaux de M. Arafat à Gaza.

A Jérusalem-Est, douze Palestiniens ont été blessés par l'explosion d'une bombe dans la cour d'une école arabe. Selon la radio israélienne, un groupe clandestin d'extrême droite israélien a revendiqué cet attentat pour «venger les enfants juifs tués par les terroristes palestiniens».

AFGHANISTAN

Des renforts se dirigent vers la ligne de front

L'UNICEF prépare la rentrée scolaire des petites filles

ASSOCIATED PRESS ET LE DEVOIR

Gardez — Des renforts de troupes faisaient route hier vers la ligne de front dans l'est montagneux de l'Afghanistan, où les échanges de tirs ont légèrement diminué en intensité. Un commandant afghan a affirmé que les combattants talibans et d'al-Qaïda réfugiés dans ces reliefs étaient désormais «cernés».

A Washington, le général John Rosa a affirmé que les forces de la coalition étaient entrées dans au moins une galerie souterraine, où elles ont trouvé des mortiers, des grenades autopropulsées et diverses armes. Dans un autre endroit, des armes, des munitions, des passeports étrangers et un permis de conduire étranger ont été retrouvés, selon le général Rosa.

Après la mort de sept soldats américains, tombés lundi sous le feu ennemi, le Pentagone a annoncé que de 100 à 200 rebelles avaient été tués. Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a assuré que l'opération continuerait «jusqu'à ce que les derniers talibans et membres d'al-Qaïda se rendent ou soient tués».

Des forces américaines et afghanes mais aussi françaises, cana-

diennes, allemandes, danoises, norvégiennes et australiennes participent à l'offensive lancée samedi, la plus importante depuis le début de la guerre, en octobre.

Tandis que l'aviation de la coalition pilonne les positions d'al-Qaïda, les démineurs dégagent les voies de montagne pour permettre aux troupes alliées de resserrer l'étoupe sur le village de Shah-e-Kot, où des centaines de combattants et leur famille seraient terrés. Devant la résistance rencontrée, les responsables afghans et américains estiment que les combattants ennemis sont probablement armés de lance-missiles sol-air portatif comme le SA-7 russe ou peut-être des Stinger américains.

A Ottawa, le chef de l'état-major, Raymond Hénault, a confirmé que les troupes canadiennes avaient elles aussi pris part — et prenaient encore part — aux opérations. Réticent à fournir des détails qui pourraient compromettre leur sécurité, le militaire s'est limité à dire que la participation canadienne était «assez minime, autour de 15 à 20 personnes». Ce nombre inclut «quelques» équipes de franc-tireurs affectés à la défense de la mission mais non la Force opérationnelle interarmées 2, dont les activités sont tenues secrètes.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — Trois mois après la chute des talibans, le gouvernement intérimaire afghan et l'UNICEF veulent renvoyer les fillettes à l'école et tenter d'effacer cinq ans de discrimination édictée par la milice intégriste. L'inscription des élèves doit commencer aujourd'hui, en prévision de la rentrée, prévue le 23 mars, et le message adressé aux parents est clair: envoyez vos enfants à l'école et ne laissez pas de côté les petites filles.

Le gouvernement et l'UNICEF vont mobiliser les parents, les responsables de villages, les travailleurs sociaux et les imams pour inscrire tous les enfants à l'école. Cette campagne, baptisée Sabakh («Apprenons»), sera appuyée par la distribution de 400 000 tracts, 15 000 posters, 50 000 autocollants et des messages à la radio de Kaboul ou sur le service afghan de la BBC, a indiqué hier l'UNICEF dans un communiqué.

En 1999, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire était estimé à 4,4 millions. Mais seuls 32 % des enfants et à peine 8 % des fillettes suivaient des cours. Au total, 96 % des femmes afghanes sont illettrées. Le ministre de l'Éducation et l'UNICEF «encouragent l'inscription des filles en un effort combiné pour réduire le fossé des sexes en matière d'éducation, qui a été exacerbé par les restrictions des talibans», explique l'UNICEF. La milice fondamentaliste avait interdit l'éducation des filles et le travail des femmes.

Certains professeurs ont malgré tout continué, clandestinement, à assurer des cours, dans des maisons, à leur domicile. «J'ai passé cinq ans chez moi, à enseigner

à mes enfants», explique Soltana, 32 ans, professeur de mathématiques. «Il y a deux mois et demi, j'ai repris des cours dans un lycée pour donner un enseignement de rattrapage aux filles. Sous les talibans, je n'avais même plus l'espoir qu'un jour je recommencerais à enseigner».

Mais si les restrictions des talibans ont vécu, le tableau reste sombre. Les Nations unies ont noté que «le système d'éducation en Afghanistan s'était virtuellement effondré» après 23 années de guerres et cinq ans de régime des talibans (1996-2001), qui ont ruiné le pays. De nombreuses écoles ont été détruites, endommagées ou manquent d'équipement. La rentrée se prépare dans des écoles aux vitres brisées, sans matériel. Les organisations non gouvernementales mènent des programmes de soutien dans plus du tiers des quelque 3600 écoles du pays. Dans certaines régions, le danger des mines reste omniprésent. Des professeurs sont encore réfugiés à l'étranger, notamment au Pakistan.

Hosna, 12 ans, est heureuse de reprendre le chemin des classes. Durant cinq ans, elle est allée, secrètement, dans une petite école clandestine qui n'a jamais été découverte par les talibans. «Maintenant, je n'ai plus be-

soin de me cacher. Je veux être docteur».

Marzia, une fillette de sept ans, et Hashmatullah, un garçon de 12 ans, ne cessent pas cet espoir. Tous deux ne savent même pas que les cours vont reprendre le 23 mars. Marzia vend des céréales, elle gagne de 15 000 à 20 000 afghanis par jour (environ un demi-dollar). «Si j'avais de l'argent, des cahiers, des livres, j'aimerais bien aller à l'école», raconte Hashmatullah. Mais il n'a pas d'autre choix que de laver des voitures, dans le froid, au bord d'une avenue grise de Kaboul.

L'Irak et l'ONU reprennent langue

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Bagdad et l'ONU renouent demain un dialogue qui s'annonce difficile sur la question du retour en Irak des inspecteurs de l'ONU en désarmement, exigé par Washington sous peine d'une frappe contre ce pays.

Les deux parties ont marqué leurs distances avant même l'amorce de leurs négociations: l'Irak espère ouvrir la voie à une levée des sanctions qui le frappent depuis 1990 alors que l'ONU met en avant le retour de ses inspecteurs en désarmement, absents d'Irak depuis plus de trois ans.

«J'espère que ce nouveau round portera sur un plan sérieux pour réaliser les aspirations du peuple irakien, concernant notamment la levée de l'embargo», a déclaré le chef de la diplomatie irakienne, Najj Sabri, à son départ lundi pour New York. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, soulignait pour sa part que «la base des discussions avec les Irakiens sera la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et le retour des inspecteurs» en désarmement.

Le dialogue, interrompu il y a un an en raison notamment du refus par l'Irak du retour des inspecteurs,

reprend «sans conditions préalables», répétait récemment Bagdad. Sans céder sur sa demande d'une levée de l'embargo, Bagdad, pressé par plusieurs pays d'accepter le retour des inspecteurs pour empêcher une frappe américaine, a laissé entendre qu'il accepterait sous conditions leur retour.

«Si l'administration américaine et sa complice, la Grande-Bretagne, étaient sincères, elles auraient défini un calendrier pour la mission des inspecteurs, suivie d'une levée de l'embargo», écrivait lundi le quotidien Babel. Ce journal, dirigé par le fils aîné du président irakien, a cependant ajouté que «l'administration américaine est déterminée à nous agresser, que nous autorisons ou non le retour des inspecteurs». Comme pour apaiser les craintes des Irakiens, M. Annan a affirmé hier qu'il «ne disposait d'aucun signe, d'aucune information ou indication montrant qu'une attaque des États-Unis contre l'Irak est imminente».

D'autre part, un groupe de l'opposition irakienne «sondait» divers mouvements dissidents pour la tenue d'une rencontre «sur le modèle de la conférence interafghane» de Bonn afin de discuter d'un changement de régime à Bagdad, a déclaré hier un porte-parole.

L'OMC a détrôné Mao

ÉRIC MEYER CORRESPONDANT DU DEVOIR

Pékin — En ouverture de la session de l'Assemblée nationale populaire, hier matin à Pékin, le premier ministre Zhu Rongji a présenté son dernier rapport annuel: face aux 2987 élus en vareuse Mao, en costume de ville ou en tenue folklorique bariolée, Zhu n'a cité qu'une seule fois le marxisme-léninisme et Mao Tsé-toung. En revanche, l'OMC a eu droit à trois mentions, le Parti à huit, Jiang Zemin à cinq et Deng Xiaoping à trois. Par ce choix sémantique ne devant rien au hasard, Zhu a confirmé la remarque stupéfiante d'un ministre chinois lors du sommet de l'APEC, en octobre à Shanghai: «Le communisme est une théorie historique dépassée!».

Les deux tiers du discours de Zhu ont été consacrés à l'économie de cette Chine qui vient d'adhérer au club mondial du commerce. La politique en a occupé à peine le tiers. Même la grande théorie (absconce) de Jiang Zemin, la «triple représentativité», a été réduite à la portion congrue...

La politique a donc été mise à l'écart, y compris la réforme politique: la seule suggestion en la matière, aux organes du Parti, a été de «plier volontairement au contrôle des assemblées populaires», phrase si vague qu'elle en est vide de sens.

Cette absence n'a surpris personne: l'appareil avait ordonné de repousser «pour six mois toute mesure risquant de compromettre la stabilité sociale». Donc, de bloquer tout débat de fond lors de la session parlementaire.

Zhu renonce d'autant plus aisément à s'aventurer sur cette question qu'elle est du ressort du président Jiang, voire de la future équipe dirigeante qui sera désignée en octobre. À moins que, comme le pensent bien des gens, Jiang ne conserve en réalité tous les pouvoirs dans l'ombre.

Le problème de Zhu face à l'assemblée était donc de nature plus pragmatique: comment maintenir 7 % de croissance annuelle, niveau minimum pour éviter un embrasement sur le front social? Pour ce faire, il mise sur les vieilles recettes: l'emprunt public, la poursuite des investissements publics dans de grands chantiers comme le barrage des Trois-Gorges et la consommation des ménages.

Dans son discours, Zhu a affirmé une volonté claire de plaire. Sa seule condamnation est allée aux «saboteurs extrémistes séparatistes» (l'alliance entre talibans et intégristes chinois de la province du Xinjiang), ce qui renforce l'alliance avec les États-Unis de George W. Bush. Sur Taïwan, il a parlé avec modération, se montrant rassurant, voire souriant. Il s'est bien gardé de brandir avertissements et menaces aux insulaires, comme douze mois plus tôt.

Aux chômeurs des villes et des champs, il a promis le paiement «à temps» d'un revenu minimum, voire celui de la pension de retraite. La section consacrée à la corruption a été un véritable morceau de bravoure: Zhu a fustigé avec verve les fraudeurs, adjurant le retour de la morale socialiste, appliquant un baume au cœur du peuple.

Ainsi, sans apporter un seul élément de politique nouvelle, Zhu Rongji, pour son dernier discours au Parlement, a renforcé son image d'«homme aux mains propres» et s'est mis en réserve de la République populaire. Manière subtile de ne pas faire de politique.

EN BREF

Espoir au Kosovo

Pristina (AFP) — L'élection du nouveau gouvernement au Kosovo et la fin de trois mois de querelles sur le partage du pouvoir ont donné un nouvel espoir aux citoyens de cette province du sud de la Serbie administrée par l'ONU. Le Parlement du Kosovo a élu lundi le nationaliste modéré Ibrahim Rugova, président de la province, alors que Bajram Rexhepi, membre du Parti démocratique du Kosovo (nationaliste radical) d'Hashim Thaçi, a été élu premier ministre. MM. Rugova et Thaçi sont devenus des rivaux politiques lorsque ce dernier a pris la direction de la guérilla séparatiste, l'UCK, pour combattre en 1998-99 la police serbe et l'armée yougoslave. M. Rugova avait alors refusé d'avoir recours à la violence à des fins politiques. Sous la pression internationale, les deux dirigeants se sont mis d'accord sur la formule du partage du pouvoir. Toutefois, l'un des principaux objectifs des nouveaux dirigeants du Kosovo, l'indépendance de la province, a été rejeté par la communauté internationale.

À ne pas manquer !

Commensal
est fier de s'associer à

EXPO Manger Santé ET LE COLLOQUE
2002

EXPO :
150 exposants
démos culinaires
ateliers • dégustations
10 \$ à l'entrée (taxes incluses)
Samedi : 10 h à 19 h
Dimanche 10 h à 18 h

COLLOQUE :
8 conférences
passionnantes
Oméga-3 • OGM
Sécurité alimentaire et le BIO
Alimentation et ménopause
Végétarisme et plus encore
49,95 \$ incluant entrée à l'EXPO
pour samedi et dimanche
Consultez le dépliant, le site ou
téléphonez-nous pour
obtenir le programme et/ou pour
vous inscrire au Colloque

Montréal
Au Palais des Congrès
23 et 24 mars

Québec
Au Marché du Vieux-Port
20 et 21 avril

YÜ

LE DEVOIR

(514) 332-7037 • 1 877 559-7037
www.mangersantebio.org/expo

É D I T O R I A L

Les cellules de l'espoir

Les chercheurs canadiens, voyant que le gouvernement Chrétien tarde à faire adopter une loi sur la recherche génétique, ont décidé de s'autoréguler. Si certains députés voient là un geste de lèse-parlementarisme, il faut plutôt applaudir à cette initiative, qui a le mérite d'alimenter le débat éthique qui s'impose autour de cet aspect de la recherche médicale.

Laux problème, en effet, que celui soulevé par les partis d'opposition aux Communes, lundi, en voyant les instituts de recherche en santé du Canada adopter des lignes directrices touchant à la recherche sur les cellules souches humaines. D'aucune façon le pouvoir du Parlement n'est affecté par ces lignes directrices qui ne s'appliquent qu'au monde de la recherche subventionnée. Il va de soi que lorsqu'une loi aura été adoptée, elle aura préséance sur toute réglementation d'organismes subventionnaires. Ce n'est certes pas la faute des scientifiques si le gouvernement fédéral se traîne les pieds dans ce dossier où on en est toujours à l'étape d'un avant-projet de loi.

En adoptant ces lignes directrices, qui interdiront la recherche sur le clonage d'embryons humains produits à des fins expérimentales, le milieu scientifique manifeste son sens des responsabilités à double titre. D'une part en faisant en sorte, en attendant que soient établies des normes ayant force de loi, de ne pas financer les recherches qui comportent des risques de dérive; d'autre part en indiquant au reste de la société ce qui, aux yeux de la communauté scientifique, apparaît être le juste milieu en cette matière.

La recherche génétique suscite beaucoup d'espoir mais soulève par ailleurs de nombreux débats. Le travail sur les cellules souches obtenues d'embryons humains est apparu ces dernières années comme la voie royale qui permettrait de trouver des traitements contre des maladies neurodégénératives aujourd'hui incurables, comme l'Alzheimer ou le Parkinson. Certains les nomment les «cellules de l'espoir». En contrepartie de ces perspectives, plusieurs se demandent jusqu'où il faut permettre les manipulations génétiques qui comportent des risques de dérive alors que d'autres, notamment les Églises et les groupes pro-vie, soulèvent la question du droit à la vie car on détruit les embryons en y puisant des cellules souches.

D'emblée, les chercheurs canadiens se rallient aux principales propositions contenues dans l'avant-projet de loi qu'avait présenté en mai dernier le ministre de la Santé d'alors, Allan Rock. La recherche à partir d'embryons humains expérimentaux, soit des embryons créés spécifiquement pour développer des cellules souches, doit être interdite. Seule peut être autorisée celle faite à partir d'embryons excédentaires conçus à des fins de reproduction ou à partir de fœtus avortés, à la condition notamment que cela soit fait en marge de tout rapport marchand.

Le débat public autour de ces questions éthiques ne fait que s'amorcer. Il faut dire qu'on parlait de loin puisque, contrairement à plusieurs pays européens, le Canada n'avait jamais cru bon d'encadrer juridiquement la recherche génétique. Le message que lancent les instituts de recherche en santé est qu'il est temps que le gouvernement sorte de sa réserve et fasse son lit une bonne fois. Il est vrai qu'il n'est pas facile de trancher ces débats éthiques, où s'opposent le respect de la vie dès son commencement et l'espoir de guérison donné à des personnes gravement malades. Mais il faut trancher et ne surtout pas faire ce qu'a fait le président George Bush, qui a réglé ses problèmes moraux en encadrant la recherche subventionnée mais en laissant libre cours à la recherche privée. Il faut trancher en se disant toutefois qu'il faudra savoir s'ajuster aux progrès de la recherche. Ce qui est aujourd'hui inacceptable pourrait devenir raisonnable si, demain, les dérives appréhendées s'avèrent non fondées.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Nouvelle étape

Depuis cinq jours, les combats opposant les guerriers d'al-Qaïda aux forces internationales dirigées par les Américains s'avèrent plus rudes, plus violents, plus meurtriers. L'aspect intéressant, si l'on peut dire, de l'évolution du conflit est tout contenu dans ceci: cette résistance est notamment le fait de militants venus de Tchétchénie et surtout d'Ouzbékistan. Elle serait même davantage le fait d'individus venus de ces deux pays, alliés évidemment à la faction saoudienne et égyptienne du réseau, que de citoyens afghans ou pakistanais. Bref, la guerre en Afghanistan vient peut-être d'amorcer un nouveau chapitre.

On se souviendra que le Pakistan ayant refusé le survol de son territoire aux avions arborant les couleurs des États-Unis, l'état-major américain décida que Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, serait la ville d'où partirait les soldats et le matériel vers l'Afghanistan. Ce choix, c'est à noter, devait passablement contrarier les gouvernements russe et chinois, qui ont toujours considéré les cinq États d'Asie centrale comme leurs vassaux. Dans le cas des Russes, l'installation des Américains à Tachkent provoque d'autant plus d'inquiétude que ceux-ci occupent la base qui abritait autrefois l'état-major soviétique d'Asie centrale. En clair, les militaires ont la maîtrise

d'une infrastructure, d'un lieu jugé hautement stratégique par tous les apprentis sorciers du monde.

Cela posé, il est plus que vraisemblable que les Ouzbeks, qui font actuellement le coup de feu en Afghanistan, partagent les vues ou ambitions du Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO), qui veut étendre son djihad partout dans la région. Autrement dit, les milliers d'intégristes qui forment le MIO entendent reprendre là où les talibans du mollah Omar avaient laissé. Dirigé par Juma Namangani, ce mouvement comprend les islamistes originaires de tous les pays de la région. Forte de la dimension internationale de cette organisation, la direction de celle-ci multiplie les coups au Tadjikistan ainsi que dans la province chinoise du Xinjiang, où la majorité des 17 millions d'habitants se réclament du Coran, sans oublier le Tadjikistan, où la population est largement musulmane.

Les événements des derniers jours laissent entrevoir un prolongement de la campagne afghane ou un déplacement éventuel de celle-ci dans l'un des pays voisins. Il est pour ainsi dire écrit dans le ciel que si on parvient à boucler le dossier afghan dans les mois qui viennent, la nébuleuse intégriste prendra pied ailleurs afin de contrarier les intérêts des grandes puissances, à commencer évidemment par les États-Unis.

Contrairement au dossier yougoslave, les Américains ont ici une cause à défendre. Laquelle? Celle des approvisionnement pétroliers qu'ils se disputent déjà avec les Russes. En un mot, le tournant amorcé ces derniers jours annonce que le conflit en cours s'inscrit dans le temps long.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CHRÉTIEN EN VISITE EN AUSTRALIE...



GARNEAU
2002-03-06

L E T T R E S

Une manifestation sans échos

En janvier dernier, dans les rues détrempées de Québec, quelque 1500 personnes sont venues dire haut et fort que l'accès universel à l'éducation est un acquis social que nous devons absolument préserver.

Ces étudiants ont exprimé leur désir que l'enseignement transmis dans les institutions québécoises soit considéré par l'État comme un investissement essentiel aux générations futures et considéré de la sorte.

Il ne s'agit pas là d'un discours teinté d'extrémisme sans fondement mais plutôt d'une volonté de voir l'éducation s'inscrire au premier plan de nos divers projets de société.

Malheureusement, malgré le caractère pacifique de la mobilisation, les revendications profondes de celle-ci n'ont pas trouvé d'écho significatif dans la majorité des médias présents sur les lieux.

L'objectif n'est pas ici de dénoncer le fonctionnement des médias québécois mais simplement de faire entendre une voix qui se veut

de plus en plus éveillée face au monde qui l'entoure. Qui chantait en chœur, il y a de cela quelques années, «on a mis quelque un au monde, on devrait peut-être l'écouter»? Et si on prenait le temps de se parler?

Alexandre Shields
Étudiant en journalisme à l'UQAM
29 janvier 2002

Une vision nostalgique des nationalités en Europe

Jean-Marc Léger craint la disparition des nationalités en Europe à cause de l'influence néfaste de l'Union européenne, il se méfie de l'acquis économique communautaire et condamne l'euro comme une monnaie artificielle.

Il semble que M. Léger oublie beaucoup de choses dans sa vision nostalgique des nationalités en Europe.

En premier lieu, qui dit nationalité dit nationalisme. Quels crimes n'a-t-on pas commis au nom de la nationalité en Europe?

Ensuite, il oublie trop facilement 50 ans de progrès économique extraordinaire. Surtout, il

oublie les 50 dernières années de paix entre la France et l'Allemagne.

Qu'il se souvienne de la photo de François Mitterrand et d'Helmut Kohl, la main dans la main, devant le monument aux victimes d'Auschwitz. Cinquante années sans guerre — qu'il se souvienne des 50 années précédentes pour comprendre que Spaak, Monnet, Schumann et Adenauer avaient vu juste.

Vive l'Union européenne.
Armand de Mestral
Professeur de droit
Mars 2002

Seul, je ne suis rien

Le jour du 200^e anniversaire de la naissance de Victor Hugo, je lisais de lui ce qui suit: «Qui suis-je? Seul, je ne suis rien. Avec un principe, je suis tout. Je suis la civilisation, je suis le progrès, je suis la Révolution française, je suis la révolution sociale...»

Avais-je tous ceux qui ne veulent que des droits, rien que des droits.

Pierre-Paul Roy
Laval, mars 2002

L I B R E O P I N I O N

Pour les nationalistes québécois: que faire?

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Étudiant en philosophie
Université de Montréal

On doit conjuguer sa foi nationale à une franche dose de naïveté politique pour ne pas ressentir intimement l'impasse radicale dans laquelle semble s'enfermer le mouvement souverainiste. Une impasse électorale? Certes. Toute impasse politique en régime démocratique devient un jour ou l'autre électorale. Une impasse idéologique, alors? Pas vraiment. Saut dans les rangs les plus militants du fédéralisme orthodoxe, on reconnaît une certaine légitimité intellectuelle au discours indépendantiste. Qu'on y croie ou non n'y change strictement rien. L'indépendance vaut la peine qu'on la discute, et les intellectuels fédéralistes participent de leur côté à la production d'un contre-discours susceptible de faire pendant au projet souverainiste. Alors, une impasse, mais quelle impasse? Nous dirons grossièrement: une impasse paradigmatique, une impasse historique, une impasse fondamentale qui compromet la possibilité même de la réalisation politique de la souveraineté du Québec.

Jean-François Lisée visait juste lorsqu'il affirmait, dans *Sortie de secours*, que le cycle historique de l'affirmation politique québécoise s'est conclu par «l'étrange défaite» des autonomistes québécois. On dit «autonomistes» et non «souverainistes». Car la défaite est beaucoup plus large que celle des souverainistes. Tout ceux qui ont pensé un projet politique d'affirmation nationale pour le Québec selon un principe autonomiste doivent prendre acte de la faillite de la dimension spécifiquement politique de leur projet. Le Québec n'a ni statut particulier, n'est ni souverain ni indépendant. Il ne s'est pas réassocié au Canada dans un lien politique confédéral. Qu'on le dise en un mot: l'affirmation politique québécoise a échoué.

Ceux qui gardent le cap sur un hypothétique troisième référendum sans penser la signification du dernier demi-siècle québécois font fausse route. Il n'y a pas une joute décisive à l'horizon. La joute décisive s'est jouée au lendemain de 1995, à travers l'interprétation que les souverainistes ont faite de leur revers, en restant prisonniers d'un légalisme à courte vue qui les empêchait de profiter de la soudaine sympathie qu'avait gagnée leur option en passant si près de sa possible réalisation. Mais le légalisme démocratisant est le trait marquant de la culture politique des souverainistes depuis

René Lévesque. Ils n'en sortiront pas demain.

Les tenants de l'indépendance au Québec devraient penser la dimension historique de l'échec du nationalisme québécois. Par deux fois, le Québec n'a pas su profiter du vent de l'histoire. D'abord, le moment historique de la décolonisation. En se perdant rapidement dans l'activisme forcené des années 70, les forces vives du Québec n'ont pas su profiter de l'élan dynamique engagé par la Révolution tranquille.

Ce qui apparaissait comme une prise en main nationale et qui aurait dû se conclure par la proclamation de la souveraineté politique du Québec s'est perdu dans une agitation stérile qui a certes ébranlé tout l'Occident d'alors mais qui a été vécue plus vicieusement au Québec. Un petit peuple comme le nôtre ne peut pas se payer le luxe de l'éphémère et de l'insignifiance lorsqu'il a la chance de se trouver dans un moment historique. Il faudrait de temps en temps relire les dernières pages de *l'Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau pour saisir la condition historique d'une petite nation comme la nôtre. Mais passons. Ces méditations identitaires sur la condition historique de notre conscience politique nous engageraient trop longuement sur un autre chemin.

Un deuxième moment historique

Le Québec a manqué un deuxième moment historique. Le printemps des peuples, à l'aube des années 90, où la reconquête de leur indépendance nationale par les petites nations d'Europe de l'Est, coïncidait avec l'échec des négociations constitutionnelles Canada-Québec visant à réintégrer le Québec dans la fédération à la suite du coup de force de 1982.

À ce moment, au terme d'une démarche historique qui s'était conclue par le rejet symbolique du mode d'appartenance spécifiquement québécois à la fédération canadienne, le peuple québécois aurait dû faire son indépendance. Il ne l'a pas fait. Il a encore échoué. En un moment privilégié, en un moment spécifiquement historique qui ouvrirait la porte à une «rupture tranquille» entre le Canada fédéral et le Québec en tant qu'État national, les souverainistes n'ont pas réussi à engager les Québécois dans la réalisation du pas définitif les conduisant à l'indépendance. Le pas définitif, il fallait le faire à ce moment.

Résumons les dernières réflexions. Les souverainistes ont raté l'occasion créée par l'échec de Meech. Ils ont aussi perdu une seconde fois, dans leur incapacité de profiter de la brève pro-

longation de la fenêtre historique dans laquelle ils se situaient, que venait ironiquement de permettre l'échec du référendum. Ils avaient déjà perdu le moment de la décolonisation. Cela fait beaucoup de défaites en un demi-siècle.

L'histoire n'est pas toujours aussi ouverte aux projets politiques. Elle est même souvent traversée par de longues périodes de calme plat. Ce que les souverainistes doivent redouter, c'est justement un calme ramenant toute démarche politique signifiante à l'insignifiance historique. Il n'est pas sûr que la souveraineté gagne au change dans une perspective politique ramenée au pragmatisme le plus élémentaire. La souveraineté du Québec est un projet révolutionnaire. On casse un ordre politique pour en fonder un nouveau. On institue une symbolique nouvelle. On propose aussi un acte radicalement signifiant en lui-même, soit la réalisation de la souveraineté. La révolution ne peut faire l'économie de l'histoire. Et l'histoire est capricieuse dans ses apparitions.

En attendant l'histoire, que faire? Que faire quand l'avenir semble bloqué, quand l'avenir n'est en rien distinct d'un présent lui-même asséché? Les indépendantistes ne pourront se vautrer très longtemps dans une rhétorique optimiste qui confond la nécessité de l'indépendance avec son inéluctabilité et sa nécessité à court terme avec sa réalisation prochaine. Bernard Landry peut bien fouetter ses troupes avec la promesse d'un horizon 2005. Lui-même n'y croit pas. Les intellectuels souverainistes doivent cesser d'idéaliser les possibles inscrits dans la réalisation de l'indépendance et penser la réalisation de l'indépendance en elle-même. La question d'un après-souveraineté idyllique n'aide en rien à la réalisation du projet indépendantiste. Il faut penser dans quel contexte historique inscrire la démarche d'affirmation nationale, surtout quand l'avenir est dénué d'horizon et que l'idée d'indépendance vient de passer à travers un demi-siècle d'échecs.

Les souverainistes devront prendre conscience de leur (im)posture actuelle avant d'espérer un possible ressaisissement. Or ils sont très éloignés de cet éveil nécessaire. L'arrogante conviction superficielle qui anime leur action les rend insensibles à un discours méditatif sur les conditions symboliques de l'indépendance. Le séparatisme ministériel tient encore lieu de pensée au mouvement souverainiste. Une intuition nouvelle doit naître dans leur conscience politique. C'est là la condition de la renaissance politique du projet national québécois.

IDÉES

Réplique à Jean-Marc Léger



Une femme croise un autobus décoré aux couleurs de l'euro dans le village andalou d'Umbrete. C'est précisément en vue d'assurer une prospérité nécessaire à l'épanouissement de sa diversité que l'Europe a institué le marché et la monnaie uniques.

L'euro, une réussite exceptionnelle

Finie, enfin, l'obligation tatillonne de devoir changer de monnaie plusieurs fois à quelques heures d'intervalle

RICHARD GUAY

Avocat et ex-délégué du Québec à Bruxelles

L'article de Jean-Marc Léger intitulé «L'euro, une étape vers le crépuscule des identités européennes» peint un tableau sombre de l'évolution des choses en Europe. Pour avoir été témoin de l'avènement de l'euro en 1999, alors que j'étais délégué général du Québec à Londres, puis de l'entrée en service des billets et des pièces de la monnaie commune et unique de 12 des 15 pays membres de l'Union européenne au moment où je cessais d'exercer mes fonctions de délégué général à Bruxelles, au début du mois de janvier dernier, je crois qu'une tout autre interprétation des événements est possible.

M. Léger part du postulat selon lequel «la caractéristique première de l'Europe, soit sa principale richesse, réside dans sa prodigieuse, son étonnante diversité à tous égards». Il estime dès lors qu'il «est difficile de ne pas éprouver une vive inquiétude devant le mouvement d'uniformisation croissante qui s'y développe suivant un rythme accéléré, en particulier depuis un quart de siècle». On «assiste déjà», paraît-il, «à un net affaiblissement de l'esprit européen et de la diversité des cultures. L'avènement de l'euro en est une autre illustration».

Diversité émouvante

Il est vrai qu'une des caractéristiques de l'Europe est sa diversité. En même temps, c'est son principal défi. Comment, en effet, constituer un marché unique de pays qui ont des pratiques aussi différentes que l'Irlande et la Finlande, la Suède et le Portugal, les Pays-Bas et la Grèce, sans compter l'Italie et l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni?

Comment concilier dans un même ensemble des peuples du Nord formés à l'éthique protestante et des peuples méditerranéens de souche catholique, plus laxistes? Comment surmonter les séquences de cette diversité qui, exacerbée, a été à l'origine de tant d'antagonismes meurtriers, comme en témoignent les centaines de milliers de sépultures de jeunes militaires qui parsèment le paysage de l'Europe et qui constituent également une caractéristique émouvante du continent?

Dans leur dignité, elles rappellent l'histoire de l'Europe entre 1870 et 1945; dans leur silence, elles incitent à prendre les moyens pour que cette histoire ne se répète plus. Et encore ne s'agit-il que des cimetières militaires. La mémoire des millions de civils morts durant ces épreuves devrait également obliger à y penser à deux fois avant d'écrire, fût-ce sous le couvert d'une observation d'un autre auteur, «qu'il y avait davantage d'unité européenne en profondeur, d'authentique esprit européen, bref une communauté de civilisation, à l'époque où les pays européens s'affrontaient en quasi permanence que depuis leur commune entrée dans le monde néolibéral et dans l'ensemble euratlantique et euraméricain, dominé sinon modelé par les Américains».

Au cours du demi-siècle qui a suivi le deuxième conflit mondial, d'origine européenne, l'Europe de l'Ouest a réussi à surmonter ses vieux démons. Elle a conjugué ses génies, parfois avec difficulté, en vue de constituer une union de pays souverains qui ont librement et sciemment mis en commun des éléments de leur souveraineté afin de constituer un marché d'abord commun, puis unique, dont la réalisation demeure inachevée tant les problèmes liés à la diversité des peuples et aux intérêts nationaux antagonistes sont profonds. L'avènement de l'euro, œuvre gigantesque et sans précédent dans l'histoire, constitue une réalisation dont les Européens peuvent s'enorgueillir et pour lesquels ils doivent être félicités.

Finie, enfin, l'obligation tatillonne et coûteuse de devoir changer de monnaie plusieurs fois à quelques heures d'intervalle. Désormais, il est possible de se rendre par la route de Stockholm à Lisbonne sans devoir changer ses couronnes suédoises pour d'autres couronnes, danoises celles-là, puis pour des marks allemands, ensuite pour des florins néerlandais, suivis de francs belges, puis pour des francs français, des pesetas espagnoles et des escudos portugais.

Depuis le début de l'année 2002, tout ce trajet ne requiert qu'une seule et même monnaie: l'euro. Nécessaire pour qu'il y ait un vrai marché unique européen, la monnaie commune permet enfin aux individus d'éprouver dans les faits et gestes de la vie quotidienne le sentiment commun d'appartenir à un même ensemble: l'Europe. C'est un pas gigantesque dans la direction d'une Europe unie dans sa diversité et c'est précisément en vue d'assurer une prospérité nécessaire à l'épanouissement de sa diversité que l'Europe a institué le marché et la monnaie uniques. Non seulement il n'y a pas contradiction, mais l'une ne peut aller sans l'autre.

Symboles nationaux

Certes, il s'en trouve en Europe, et notamment au Royaume-Uni, pour partager l'opinion selon laquelle, parmi les signes et les symboles qui expriment et illustrent la culture nationale, qui en racontent l'histoire, il y a le drapeau, l'hymne national et la monnaie, celle-ci étant au premier chef liée à l'histoire et à la culture. Abandonner ou affaiblir l'un de ces signes ou symboles, c'est, quoi que l'on dise, attenter objectivement à la personnalité, à l'identité et à la culture d'une nation.

La monnaie, c'est autre chose. Les Irlandais ne pleureront pas sur le trépas du punt. L'identité du peuple irlandais est maintes fois séculaire; le punt n'a même pas 100 ans. Je doute que les Italiens s'ennuient très longtemps de la lire. Le mark finnois et le franc belge ne devraient pas faire beaucoup de nostalgiques. Même la disparition définitive du franc français, il y a quelques jours, s'est faite en douceur. Le mark allemand restera davantage gravé dans la mémoire, non tant comme symbole de la culture allemande que comme celui de la réussite économique de ce grand pays après les dévastations de la Deuxième Guerre mondiale.

Dès lors, s'il est vrai que le drapeau, l'hymne national et, à un degré nettement moindre, la monnaie contribuent à l'identité nationale, il faut également reconnaître que le drapeau de 12 étoiles sur fond bleu de l'Union européenne, l'hymne européen (l'Hymne à la joie de Beethoven) et l'euro contribuent, de la même manière, à l'identité européenne. En ce XXI^e siècle, cette identité est essentielle afin que le projet européen bénéficie de l'appui populaire et qu'il ne soit pas perçu uniquement comme un machin technocratique en provenance de Bruxelles.

Affirmer, comme le fait M. Léger, qu'«après la monnaie unique, ce sera le passeport unique, le drapeau et l'hymne uniques» constitue une exagération. La Marseillaise et le God Save The Queen ne sont pas près d'être détrônés par l'hymne européen. Les tricolores verticaux ou horizontaux de toutes les couleurs qui constituent la majorité des drapeaux nationaux européens ne sont pas sur le point de baisser pavillon devant le drapeau européen. Et s'il est vrai que l'anglais devient la langue première au sein des institutions européennes, bien que le plus grand bloc linguistique y soit de langue allemande, les Italiens continuent plus que jamais à s'exprimer en italien, les Allemands en allemand et les Français en français. Tels Dante, Goethe et Chateaubriand, ils ne sont guère en danger de penser et

d'écrire «en quelque espéranto ou volapük intégré», pour paraphraser de Gaulle.

Pour M. Léger, «l'avènement d'une monnaie artificielle comme l'euro constitue une étape redoutable dans le crépuscule des identités et des cultures des nations européennes concernées». J'estime au contraire que l'avènement de l'euro, élément indispensable du marché unique européen, constitue une étape d'une importance majeure en vue de l'affirmation de l'identité européenne et, par conséquent, du maintien des identités et cultures nationales qui constituent une caractéristique essentielle du continent.

Envahissement culturel

Par-delà l'avènement de l'euro, l'article de M. Léger s'inquiète de l'importance de l'envahissement culturel américain en Europe, de la prédominance de l'anglais sur les français et de l'hypothétique fédéralisme européen. Vastes sujets que me je contenterai de commenter brièvement.

Il est vrai qu'ayant créé une culture populaire au rayonnement sans précédent puisqu'elle est largement fondée sur l'image, c'est-à-dire sur le cinéma et la télévision, les États-Unis disposent d'une force économique qui leur permet d'en assurer la diffusion. Il est tout aussi vrai qu'il faut exclure la culture des règles du commerce international libéralisé. Il est vrai, enfin, que pour apporter leur concours, les États doivent disposer de la capacité financière nécessaire, qui ne peut venir que de la prospérité économique. C'est notamment ce que l'euro vise à faire en Europe.

L'anglais est devenu l'espéranto du monde contemporain. Il a donc supplanté toutes les autres langues, y compris les françaises. C'est un fait. Ce que l'on peut en penser n'y change rien. Les français ne deviendront plus jamais la langue internationale de l'élite, des cours royales et de la diplomatie, comme il le fut jadis. Il est inutile de s'apitoyer sur ce fait. Cela ne le changera pas plus que le résultat de la bataille des plaines d'Abraham et du traité de Paris. Il faut prendre acte de la situation et agir en conséquence, ce qui implique pour nous, Québécois francophones en Amérique du Nord, d'avoir une connaissance poussée de l'anglais. Posséder une deuxième, voire une troisième langue n'est nullement incompatible avec le maintien et l'épanouissement de notre langue première.

Quant au fédéralisme européen, il faut faire attention de ne pas transposer sur l'Europe les difficultés que nous pouvons éprouver avec le fonctionnement de la fédération canadienne. En Europe continentale, le mot «fédéralisme» est généralement synonyme d'émancipation lement synonyme d'émancipation. Il est donc perçu de manière tout à fait positive. En réalité, le fédéralisme est une notion neutre. C'est ce que font les fédérations qui donne au mot un sens positif ou négatif. L'Union soviétique avait une constitution fédérale qui en faisait un modèle du genre. La dictature du Parti communiste et la tyrannie de Staline ont eu raison de ce texte. Au Canada, «fédéralisme» est synonyme de «statu quo» dans l'esprit de plusieurs. Pour eux, le fédéralisme est donc une notion négative. En revanche, les Italiens, les Espagnols, les Belges, les Britanniques et les Allemands estiment que le fédéralisme, ou une forme de gouvernement qui s'y apparente, est une excellente chose. Tout est donc relatif. En tout état de cause, l'Europe n'est pas fédérale. Il me paraît douteux qu'elle le devienne jamais. Comme c'est le cas à l'heure actuelle, il est vraisemblable qu'elle continuera d'avoir des institutions hybrides, fruits de compromis, qui ne peuvent être classées dans un camp ou dans un autre mais qui lui permettent d'évoluer en cherchant constamment le point d'équilibre entre son unité et sa diversité.



Alain-Robert Nadeau

Droit et voyeurisme

Terry Nelson raconte avec émotion au juge la nuit qu'elle a passée avec Peter McCall, son petit ami, dans la suite nuptiale du Sherwood Inn, à Iowa City, le 1^{er} juillet 1988. Après un apéritif au House of Lords, le restaurant de l'hôtel, le couple s'est dirigé vers sa chambre. Peter a rempli le bain-tourbillon, allumé des chandelles et sabré le champagne. Le couple s'est alors déshabillé et a fait l'amour passionnément. Plus tard, après lui avoir offert une bague de fiançailles, Peter a demandé à Terry de l'épouser. Emue, elle a accepté. Un moment d'intimité magique.

Pendant la soirée, Terry et Peter avaient entendu des bruits qui semblaient provenir de l'extérieur de leur chambre. Ils ne s'en étaient pas inquiétés. Mais les bruits ont continué et se sont précisés. Ils semblaient provenir de derrière le miroir de la salle de bains. Peter a alors placé sa main sur le miroir afin de vérifier s'il pouvait déceler un espace entre sa main et celui-ci (une technique connue pour déterminer s'il s'agit d'un miroir sans tain). Il n'y en avait pas. Bref, c'est avec consternation que Terry et Peter ont découvert que leurs ébats sexuels avaient été épiés.

Terry et Peter ont alors consulté un avocat et décidé de poursuivre le Sherwood Inn en dommages et intérêts pour atteinte à leur vie privée. C'était l'une des premières poursuites de ce genre aux États-Unis. Après un long procès, le Sherwood Inn a été condamné à verser des dommages et intérêts ainsi que des dommages exemplaires de... quatre millions de dollars.

Plus près de nous, en Alberta, un propriétaire d'immeuble à logements d'Edmonton a écopé d'une peine de 50 heures de travaux communautaires pour avoir filmé une de ses locataires. Au Nouveau-Brunswick, un employé du ministère de la Justice s'est enlevé la vie après avoir été pris sur le fait en train de filmer les femmes aux toilettes du ministère. Au Québec, à Saint-Augustin-de-Desmaures, un homme subira bientôt son procès pour avoir filmé sa femme et ses amies dans une chambre de leur résidence.

Le voyeurisme et les atteintes à la vie privée qui en découlent semblent avoir pris des proportions considérables depuis une dizaine d'années. Profitant des nouvelles technologies, de l'engouement pour le voyeurisme et, peut-être surtout, de l'absence de législation prohibant expressément l'enregistrement magnétoscopique subreptice, les voyeurs semblent pouvoir s'adonner impunément à leurs activités.

Il suffit, en utilisant un moteur de recherche populaire, de consulter Internet pour constater l'ampleur du phénomène. Ainsi, le terme «voyeurisme» a donné trois millions d'occurrences sur Google. Précisant la recherche en ajoutant le terme «psychologie», le moteur de recherche a relevé... 644 occurrences. A vrai dire, vous l'aurez compris, ce qu'on retrouve sur Internet, ce ne sont pas exactement des études sur la caractérisation de la perversion sexuelle.

Sommes-nous des voyeurs? Depuis quelques années, en Amérique comme en Europe, les émissions de télévision comme *Loft Story* (France), *Big Brother* (Pays-Bas), *Loft* (Canada) et *Temptation Island* (États-Unis) — qualifiées de télépoubelle ou de *trash-TV* —, qui exploitent le voyeurisme, sont celles qui connaissent le plus grand succès et récoltent des records d'audience.

Cliniquement, le voyeurisme est défini comme le fait d'éprouver du plaisir à observer des gens dans leur intimité. Le voyeur, généralement un homme, est attiré par la vision des organes génitaux et des actes sexuels. Il est attiré par l'interdit. Or l'exhibition des organes sexuels est frappée d'un interdit depuis la nuit des temps. Dans la pathologie la plus grave, nous révèle le *DSM IV* (la bible des médecins et des psychiatres), le voyeurisme devient une activité sexuelle exclusive.

Récemment réunis à Moncton, les ministres de la Justice des dix provinces et le ministre de la Justice du Canada ont décidé d'apporter des modifications au Code criminel afin de criminaliser le voyeurisme. Ils ont raison. Bien que ce que l'on considère comme relevant de la vie privée puisse varier selon les pratiques culturelles, il semble que la quasi-totalité des sociétés humaines recherchent la protection d'une sphère d'intimité pour accomplir certaines activités.

Dans *Privacy and Freedoms*, Alan Westin cite plusieurs études démontrant qu'à quelques exceptions près, toutes les sociétés humaines ont des règles en ce qui a trait à l'intimité des relations sexuelles, à la dissimulation des organes génitaux des individus de sexe féminin, à l'exercice des fonctions naturelles, aux rites de passage (la naissance, la maladie, la mort), à la divulgation d'informations personnelles (se cacher le visage ou les yeux) et à la protection du lieu d'habitation.

À vrai dire, le voyeurisme constitue probablement l'une des invasions les plus graves et les plus odieuses à la vie privée en ce qu'il porte atteinte à cette zone d'intimité qui vise à protéger les individus dans leurs moments de plus grande vulnérabilité. Et contrairement à d'autres type d'immixtion dans la vie privée des individus, il n'existe aucune justification qui puisse légitimer pareille intrusion.

Répondant à une femme qui cherchait à savoir s'il existait des travaux scientifiques sur le voyeurisme et qui se posait des questions à propos du comportement du mari de sa sœur, qui avait installé plusieurs caméras dans leur appartement, un psychologue français répondit simplement ce qui suit: «Chère madame, votre sœur n'a pas besoin de travaux scientifiques sur la question. Il lui suffit de décider avec fermeté de se soustraire à ce voyeurisme intrusif, totalement inacceptable à mon sens. Si Monsieur ne démonte pas ses appareils, je ne vois que deux solutions: donner un bon coup de marteau sur chaque caméra ou quitter les lieux.» C'est sans doute ce qu'il nous faudra faire d'ici à ce que le ministre Martin Cauchon modifie le Code criminel afin de criminaliser le voyeurisme.

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

alain-robot.nadeau@justice.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (généraliste), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, José Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commiss). La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslainne Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbault, Christine Lepage, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yvanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRACÉ, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tracé), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre. COORDONNATRICE À LA PROMOTION ET À LA SOLICITATION, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Laheur, Claudette Bellevue (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HOMMAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Rattrapé dans les premières heures de la journée hier, le jeune homme de 24 ans répondait d'une accusation de meurtre au palais de justice pendant que la société civile rendait un dernier hommage au patrouilleur tombé dans l'exercice de ses fonctions, le quatrième en sept ans au sein du SPVM. Le maintien d'une société démocratique est à ce prix, et même les forces de l'ordre ne peuvent empêcher de tels drames, a dit M. Sarrazin. Trois mille policiers venus de l'Ontario, du Québec et des États-Unis ont accompagné le cortège funèbre en silence.

L'aumônier du SPVM, l'abbé Pierre Desroches, a consacré le cœur de son homélie à réconforter Anick Royer, l'épouse de l'Écuyer, ainsi que la mère et le frère du défunt. Dans le deuil, Mme Royer est devenue une mère monoparentale avec deux enfants à charge, Marianne, dix-huit mois, et Joël, trois ans.

L'abbé Desroches a exprimé le vœu qu'elle transcende cette épreuve et trouve la force de faire de Marianne et Joël «des enfants solides».

Mme Royer a fait preuve d'un courage et d'une détermination exemplaires en faisant la lecture d'un poème qui a suscité les applaudissements de la foule. «La mort n'est rien [...] Je suis passé dans la pièce à côté. [...] Ce que j'étais pour vous, je le suis toujours. [...] Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin.»

La force de caractère de Mme Royer s'est imposée à tous, y compris au ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras. «J'ai été impressionné de la voir prendre la parole. Faire preuve d'autant de courage, je lui lève mon chapeau. Je l'ai trouvée exemplaire», a-t-il dit à l'issue des cérémonies.

Dans son témoignage, le ministre a invité les policiers à aller «au-delà du sentiment d'injustice» devant des événements «aussi dramatiques et épouvantables». «La vie continue, et il ne faut pas être animé par un esprit de vengeance», a dit M. Jutras.

Quelques centaines de citoyens ont salué la famille lorsque la dépouille est ressortie de la basilique pour défilier une dernière fois devant la garde d'honneur. Têtes basses, yeux vitreux. Les policiers ne se demandaient pas pour qui sonnait le glas. Il sonnait pour eux.

Boucher accusé du meurtre

Au même moment, l'homme à qui on impute le décès du policier, Stéphane Boucher, a comparu au palais de justice pour répondre à une accusation de meurtre, vol qualifié et utilisation négligente d'une arme à feu. Il regardait droit devant lui, sans émotion apparente, lorsqu'il a été amené en cour.

C'est grâce à la collaboration d'une dame chez qui il s'était réfugié, à Saint-Jean-sur-Richelieu, que les policiers ont finalement épinglé Stéphane Boucher, vers 0h45 hier. Il dormait sur un divan — «je peux vous dire qu'il ronflait», a dit le commandant André Bouchard. Le jeune homme n'a offert aucune résistance lors de son arrestation.

Peu avant l'intervention, la dame qui avait alerté les enquêteurs a pris soin de quitter l'appartement en laissant la porte ouverte. Elle est descendue à la rencontre des policiers avec l'arme de Boucher enfouie dans un sac à main. Le président de la Fraternité des policiers, Georges Painchaud, a salué lors de son allocution cette femme qui, «à ses risques et périls, a livré un prévenu criminel recherché».

Stéphane Boucher risque la prison à vie, sans possibilité de libération avant 25 ans, s'il est reconnu coupable du meurtre de Benoît L'Écuyer. Un homme et une femme dans la vingtaine seront par ailleurs accusés de complicité après le fait, à Terrebonne. Ils auraient hébergé Boucher.

Avec la Presse canadienne

INFIRMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

Il y a un an, on estimait qu'il manquait seulement 50 infirmières à Sainte-Justine pour combler les besoins, mais depuis l'automne, le nombre des absences a fait grimper à près d'une centaine le «déficit d'infirmières». La situation a été jugée à ce point critique par la direction qu'un vigoureux plan d'action a été mis en branle en octobre pour tenter d'augmenter le recrutement et la rétention de nouvelles infirmières. «En fait, il nous faudrait 200 infirmières de plus pour être à l'aise», estime Linda Ward, directrice des soins infirmiers.

En plus de partir en grand nombre, les jeunes infirmières partiraient aussi pour des périodes de plus en plus longues après une grossesse. Selon nos informations, une majorité d'entre elles se prévalent aujourd'hui des deux ans de congé prévus à la convention collective, encouragées par la bonification apportée au congé de maternité par le fédéral, qui assure 52 % du salaire pendant un an.

«Les infirmières ont toujours été un groupe d'employées qui a eu beaucoup d'enfants. Mais en général, elles revenaient à la fin des prestations d'assurance-chômage. Aujourd'hui, plusieurs se prévalent des deux ans», indique Marie Lévesque, responsable du dossier santé et sécurité pour le Syndicat des infirmières et infirmiers de l'hôpital Notre-Dame (CHUM).

Une situation que confirme la direction du Centre

hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), où 136 infirmières sont en congé de maternité pour des périodes allant souvent jusqu'à deux ans.

Des retraits préventifs plus difficiles

Si en d'autres temps les infirmières pouvaient être retirées du marché du travail assez tôt pendant la grossesse pour des raisons de sécurité, la chose est de plus en plus rare, affirme-t-on dans les hôpitaux. La pénurie de main-d'œuvre pousse plutôt les employeurs à assigner les infirmières enceintes à d'autres tâches, pour les garder le plus longtemps possible au travail. Idéalement jusqu'à 26 semaines de grossesse. Une situation que déplorent d'ailleurs certains syndicats, puisque plusieurs femmes enceintes s'épuisent à la tâche. Compte tenu de la pénurie, le travail est de plus en plus lourd et exigeant.

«Maintenant, les infirmières enceintes doivent présenter une preuve médicale de leur grossesse pour ne pas travailler la nuit, alors que cela n'était pas exigé avant. L'employeur refuse de les laisser partir avant 26 semaines et les fait travailler aux cliniques externes», soutient Marie Lévesque.

En fait, personne n'y gagne, croit cette porte-parole syndicale. Car la conséquence, c'est que plusieurs infirmières enceintes finissent par partir en congé de maladie avant cette date parce qu'elles s'épuisent au travail avant l'atteinte des 26 semaines de grossesse.

FUSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Au sein des MRC rurales et mixtes, une cinquantaine de municipalités qui exercent un rôle de centralité — équipements et services utilisés par les villages environnants — viennent d'ailleurs de se regrouper pour demander la reconnaissance de Québec.

«La réforme municipale des derniers mois nous a oubliés», a déclaré récemment le maire de Coaticook, André Langevin. Des localités comme la mienne ont fait du développement. Il est temps qu'on reconnaisse officiellement notre rôle.»

Ces villes estiment être «sous le joug» des municipalités de plus grande envergure. Elles pensent que cette situation risque à moyen terme d'ébranler leur équilibre socioéconomique, menaçant de déstructurer l'évolution naturelle et historique de leur région.

Fusions à l'étude

Faudra-t-il procéder à d'autres fusions municipales au Québec? Le cas d'une demi-douzaine de ces municipalités, comme Joliette et La Tuque, fait toujours l'objet d'études. Au-delà du pacte fiscal, des mises en commun de services, des redevances de développement à obtenir du gouvernement, le président de l'Union des municipalités du Québec, Bernard Gagnon, pense qu'il est temps de recoller les pots cassés en changeant les attitudes.

«C'est une question de responsabilité. Il faut exercer notre leadership d'élus en faisant en sorte que notre position évolue tout en tenant compte d'une réelle compréhension du point de vue de l'autre. La démocratie consensuelle, c'est le défi qui nous habite.»

De son côté, Michel Belzil, président de l'autre union municipale, la FQM, semble craindre les fusions comme la peste. L'un des objectifs de la réforme Harel, depuis le début, est de préconiser le développement économique en ciblant les centres urbains comme points d'ancrage. Cette stratégie occulte complètement la ruralité, selon lui.

«Ce n'est pas nécessaire de fusionner davantage. C'est déjà allé trop loin dans certains cas. A Rimouski et à Shawinigan, on a carrément effacé le rural.»

Malgré tout, à Joliette, une étude a été demandée à l'INRS sur la faisabilité d'un projet de ville-MRC et sur certains scénarios de regroupement de services. Le maire René Laurin voudrait bien fusionner ses deux banlieues: Notre-Dame-des-

Prairies et Saint-Charles-Borromée.

«Je suis en faveur de la formule Victoriaville, explique M. Laurin. L'idée, c'est d'avoir au sein de la MRC deux commissions, une urbaine et une rurale, avec un préfet en alternance de Joliette et des autres municipalités.»

Le maire de La Tuque, Gaston Fortin, favorise, pour sa part, l'idée d'une ville-MRC. Dans cette région, où la ville centre composée de 12 500 habitants est entourée de quatre villages totalisant 1500 habitants, le maire reconnaît que le regroupement ne signifierait pas de grandes économies à court terme. A long terme, toutefois, un meilleur développement des ressources régionales serait assuré.

«Les ruraux n'ont rien à craindre, l'équité fiscale se ferait sur une période de huit ans et les règlements municipaux pour chaque village continueraient de s'appliquer. On est une région; pour en profiter et se développer, il faut se mettre ensemble. Faut pas boudier le progrès.»

Réforme économique

C'est sous cet angle économique que le gouvernement a entrepris sa réforme municipale. Au gré du temps et des humeurs, selon l'avancement des travaux et les assurances à donner, l'argumentaire des fusions a ensuite varié de couleur: synonyme de développement et de croissance; fin des concurrences intermunicipales stériles; force régionale, voire nationale et internationale; économies de coûts engendrées par les regroupements; enfin, équité fiscale entre tous les contribuables d'une même région.

En scrutant la nouvelle carte municipale, on voit que le bulldozer des fusions, imparable en ville, s'est arrêté sur des remparts incongrus en région: ici, un maire au poids politique incontournable; là, un député ayant le sens de la répartition; et ailleurs, au pied d'une circonscription qui pourrait basculer dans le camp adverse aux prochaines élections. Économique ou politique, la réforme municipale?

Le président de l'UMQ, Bernard Gagnon, ne cherche plus les problèmes mais préfère parler de solutions. Son regard s'élève au-dessus des préjugés qui séparent encore les ruraux et les citadins.

«L'important, c'est de reprendre le dialogue en respectant l'opinion de l'autre, pas seulement parler mais écouter. Je suis convaincu que nos objectifs socioéconomiques ne sont pas si éloignés qu'on le pense. On a l'obligation de mieux vivre ensemble.»

TITULAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

«Je veux demander aux enseignants, à l'occasion des négociations qui ont lieu actuellement et qui vont bien [...], qu'il y ait un temps mieux défini pour l'encadrement des élèves, et si j'obtiens cela, ça me permet d'aller dans la direction du titulariat et du tutorat», a lancé Sylvain Simard, qui souhaite ainsi ajouter cette dimension aux pourparlers qui l'occupent avec les professeurs.

Alors que le gouvernement négocie actuellement à la fois sur le plan de l'équité salariale mais aussi sur celui du réaménagement du temps de travail — ce qui donne lieu à des mouvements de boycottage de la réforme au primaire à l'échelle de la province —, M. Simard prône une organisation différente des heures de travail, y intégrant cette idée du titulariat et du tutorat au secondaire, plutôt que de remettre en question le nombre d'heures passées en classe.

«Les enseignants déclarent faire 32 heures de travail et je n'ai pas de raison d'en douter. Maintenant, comment mieux aménager ces 32 heures? Avec le tutorat et le titulariat, je suis convaincu qu'on va ouvrir la porte à une généralisation, même si ça ne se pratique pas partout la première année.»

Pendant que la réforme chemine encore au primaire, le ministre sait bien que le défi de cette pédagogie d'équipe réside particulièrement dans l'organisation du temps de travail chez les enseignants au secondaire, lesquels pratiquent un enseignement plus «cloisonné». Passant d'un spécialiste à l'autre au cours d'une même journée, l'élève du secondaire n'a pas un seul titulaire, comme au primaire, à qui s'identifier et qui pourrait suivre avec attention la progression de ses apprentissages.

«On n'aurait jamais dû accepter ça, qu'un enfant qui entre à l'école à 12, 13 et 14 ans soit obligé de faire le tour de six ou sept classes avec des professeurs qui ont beaucoup d'élèves», croit M. Simard, qui concède toutefois qu'il faut vivre avec ce système en tentant de l'améliorer. Pour faire de la réforme un succès et assurer une meilleure réussite des élèves, ces barrières doivent être franchies, a-t-il ajouté. «Les professeurs vont devoir travailler en équipe.»

Visant un «atterrissage en douceur» de cette réforme, le ministre — qui a enseigné tour à tour aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire — doit présenter sous peu un échéancier à la table de suivi sur la réforme de l'éducation. L'implantation se fera graduellement dans deux ans, soit au moment où les premières cohortes issues de la réforme au secteur primaire passeront au secondaire.

Ni le programme du secondaire, ni le matériel pédagogique, ni même la politique d'évaluation des apprentissages ne sont toutefois prêts, a-t-il concédé, ce sur quoi son ministère travaille de façon «urgente» afin d'assurer une continuité de l'implantation de la réforme du primaire vers le secondaire. «Au primaire, il y a eu des phases difficiles, et au secondaire, nous allons tirer des enseignements de ces difficultés.»

Comme son prédécesseur François Legault, pour qui la reddition de comptes s'est avérée un important cheval de bataille, le ministre Simard étudie la possibilité d'utiliser une loi pour forcer le respect des plans de réussite, qu'il songe à rendre publics. «Je pense qu'on va se diriger vers une reddition de comptes publique. C'est ça, la démocratie! Les citoyens ont le droit de savoir.»

Quant à l'examen national imposé en sixième année, autre idée de François Legault, il recule à propos de l'idée d'en faire un élément de promotion du primaire vers le secondaire. «L'examen devrait être un moyen d'évaluation de la qualité du système plutôt qu'une étape discriminatoire pour les élèves. Ce n'est pas un bac qu'ils vont chercher en sixième année, c'est une fin d'études primaires qui se poursuit l'année suivante.»

Le maintien du gel des frais de scolarité et la nécessité du réseau collégial, particularité québécoise, ne sont pas remis en question eux non plus. Le réseau collégial, auquel François Legault avait demandé de présenter de nouveaux plans de réussite plus ambitieux, a toutefois l'œil attentif du nouveau ministre, qui ne trouve pas «normal que les étudiants arrivent à l'université avec des lacunes aussi importantes».

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Cette autorisation va bien au-delà de la politique américaine, qui n'accorde un financement public qu'aux recherches menées sur les lignées cellulaires existantes ayant été produites à partir d'embryons excédentaires conçus avant le 9 août 2001, moment de l'adoption de la mesure. Celle-ci n'empêche toutefois pas que des expériences sur les embryons se poursuivent avec le soutien d'entreprises privées. La situation est similaire au Canada mais la législation fédérale sur la reproduction humaine assistée, attendue dans les prochains mois, devrait encadrer la recherche tant publique que privée.

Les IRSC ne financent pas contre aucune recherche prévoyant la création d'embryons humains par fécondation ou par clonage dans le but d'en soutenir des cellules souches qui serviraient à la recherche. Ce que, pour sa part, le Royaume-Uni autorisait dès l'an passé.

Sous la pression de scientifiques, l'Allemagne autorisait récemment l'importation de cellules souches embryonnaires humaines pour des fins d'expérimentation scientifique. Comme la destruction d'embryons humains — inévitable lors du prélèvement de cellules souches — à des fins de recherche est strictement interdite en Allemagne, les scientifiques allemands menant des recherches sur ces précieuses cellules ont dû se tourner vers des laboratoires américains et israéliens.

Seules les lignées de cellules souches déjà existantes le jour de l'adoption de la motion, le 30 janvier dernier, peuvent être importées, et les parents doivent avoir donné leur accord à l'extraction de ces cellules des embryons issus de leurs gamètes et n'en tirer aucune contrepartie financière.

En France, un projet de loi sur la bioéthique a été voté à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi qui doit maintenant être examiné par le Sénat interdit toute

forme de clonage, y compris à des fins thérapeutiques. Par contre, il autorise la recherche sur les embryons humains surnuméraires, actuellement congelés, «ayant fait l'objet d'un abandon du projet parental et dépourvus de couples d'accueil».

Comme cette disposition ne pourra pas, dans le meilleur des cas, entrer en vigueur avant 2003, le gouvernement de Lionel Jospin prévoit dans l'interim de tolérer l'importation de ces cellules tant convoitées.

Bernard Keating, professeur à la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval, a l'impression que la réflexion éthique entourant les règlements énoncés par les IRSC n'a pas été très profonde. «On a l'impression qu'il s'agit seulement d'une déclaration d'intention, dit-il. On ne voit pas très bien quelles ont été les conceptions éthiques qui ont présidé à l'élaboration de la réglementation. Les valeurs [le respect de l'embryon] que l'on veut protéger ne sont pas clairement identifiées.»

«Même si on n'accorde pas à l'embryon le statut de personne humaine comme le voudraient certaines autorités religieuses, il faut néanmoins prendre conscience qu'on manipule les origines d'une vie humaine, ajoute-t-il. Et cette prise de conscience est absente.»

M. Keating est choqué par le fait que l'on «réduise la question éthique aux conditions de consentement libre et éclairé [des parents des embryons]».

Margaret Somerville, directrice du Centre pour la médecine, l'éthique et le droit de l'Université McGill, croit pour sa part qu'il aurait fallu explorer davantage le potentiel des cellules souches issues du sang de cordons ombilicaux et d'adultes consentants avant de se tourner vers les embryons. «Si ces recherches ne devaient mener qu'à un cul-de-sac, nous aurons alors à affronter les terribles et difficiles questions éthiques liées à l'utilisation des embryons humains», dit-elle.

EMBRYONS

François Pothier, professeur au département des sciences animales de l'Université Laval, est quant à lui tiraillé par toute cette question. «Personnellement, j'aurais de la difficulté à disséquer un embryon humain pour en retirer des cellules souches, confie-t-il. J'ai beaucoup de respect pour ce "matériel", porteur d'une destinée. Mais d'autre part, je ne peux condamner ceux qui sont prêts à le faire, parce que les objectifs sont louables.»

Par ailleurs, il loue l'initiative de la Torontoise Leslie Perkins, qui vient de mettre sur pied un programme d'adoption d'embryons congelés par des couples infertiles. «Ca fait longtemps qu'on aurait dû proposer ce type d'adoption», dit-il.

Le D^r Raymond Lambert, professeur au département d'obstétrique et de gynécologie du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), accueille avec satisfaction la décision d'autoriser l'utilisation d'embryons surnuméraires pour la recherche sur les cellules souches. «Ces embryons sont très nombreux, fait-il remarquer. Il en existe des milliers dans les diverses cliniques de fécondation in vitro au Canada. Ces embryons sont de toute façon destinés à la destruction. Entre deux maux, aussi bien choisir le moindre, qui est celui d'obtenir certains avantages de la destruction.»

Raymond Lambert se dit par ailleurs rassuré que les IRSC écartent et s'interdisent de subventionner toutes les recherches sur le clonage thérapeutique, de même que celles qui conduiraient à la production d'embryons humains à d'autres fins que reproductives.

Le professeur François Auger est heureux que les IRSC se soient donnés des lignes de conduite, mais à ses yeux, le recours aux cellules embryonnaires n'est plus aussi justifié depuis la découverte du potentiel des cellules souches adultes. Et il ne partage pas la pensée pragmatique de «certains scientifiques américains pour lesquels les fins justifient les moyens».

Restaurateur Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + médaillon de caribou à la compotée de pommes et de gingembre + dessert • 19\$

Envie de cuisiner? Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.aira.com